

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-
Gabéric, en pays glazik ~ Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez
an Erge-vras, e bro c'hlazig, e Breizh-izel



Niver - Numéro 41 / A viz Ebrel - Avril 2018



La carte du Stangala du commandant Ernest Debled en 1935 et le blason du griffon
proposé par Louis Le Guennec pour honorer le preux chevalier Caznevet de Kerfors

Les articles annonceurs de chaleur grandterrienne

Trois mois se sont déjà écoulés depuis le dernier Kannadig, un 1^{er} trimestre certes un peu frisquet, mais qui a vu quand même la sortie hebdomadaire des billets du Grand-Terrier.

En couverture du présent bulletin, on remarquera le blason d'un griffon sur un fonds de carte, du Stangala en l'occurrence : c'est l'occasion de raconter la légende du preux chevalier Caznevet de Kerfors.

Ensuite trois articles sur les sites miniers et les chantiers archéologiques, et de présentation des statues restaurées de la chapelle Saint-André.

Les 4 chapitre suivants portent sur des documents anciens du 17^e siècle, dont le dernier de 1674 qui est une pièce unique d'histoire régionale : « *le voyage d'Alexandre de Rennes à Brest, et son retour* ».

Et pour finir, on a privilégié les aspects culturels : un poème de Déguignet, une nouvelle bande dessinée, un article de journal en l'honneur de Bacchus, et la sortie d'un film en DVD.

Et enfin, le bulletin s'achève par un hommage à un passeur de mémoire inter-générationnelle, Jean Guéguen qui, dès ses 12 ans, rêvait déjà de travailler chez Bolloré.

Et n'oublions pas non plus qu'à la fin du présent 2^e trimestre les annales 2018 seront là sous un soleil ardent et la couverture du beau manoir de Lezergué !



Ar henta gwell,
Jean

Rendez-vous donc au bulletin de fin juin et aux prochaines chaleurs estivales !

Table des matières

Le combat du preux Caznevet de Kerfors contre le griffon du Stangala, « <i>Caznevet ar c'hadarn</i> »	1
Rapports sur le puits et le dépôt houiller du Rouillen-Cluyou en 1812-1829, « <i>Toul menglaou</i> »	4
Les sites et chantiers archéologiques de la période gallo-romaine, « <i>Furch gall ha roman</i> »	7
Restaurations de statues anciennes de saints à la chapelle Saint-André, « <i>Sent ha santez</i> »	10
Acte prônai de 1634 et lettres patentes royales pour prééminences, « <i>Bientoù an den-chentil</i> »	13
Deux déboutements à la Réformation du domaine royal en 1680, « <i>Droed douar ar Roue</i> »	17
Articles de la Gazette en 1644 sur la fuite de la Reine d'Angleterre, « <i>Skamp ar Rouanez</i> »	20
Le voyage du frère carme Alexandre en 1674 de Rennes à Brest, « <i>Danevell veaj an Barzh</i> »	23
Panegyrique à ses écrit et à l'art poétique de J.-M. Déguignet, « <i>Lourenniñ ha barzhegezh</i> »	25
Tome 2 de la bande dessinée du soldat et paysan bas-breton, « <i>Bandenn treset ar soudard</i> »	27
Une édifiante et scandaleuse soulographie électorale en 1901, « <i>Mewvaat e-pad ar votateg</i> »	28
Sortie en DVD du film « Les Naufrageurs » de Gwenn-Aël Bolloré, « <i>Ur gasetenn video</i> »	30
Un hommage pour une vie papetière chez Bolloré depuis ses 12 ans, « <i>En eñvor un treizher</i> »	32

Combat de Caznevet de Kerfors et du griffon du Stangala

Kaznevet ar c'hadarn

Trois auteurs ont évoqué cette légende du preux chevalier Caznevet de Kerfors en Ergué-Gabéric qui se battit valeureusement contre le redouté dragon ailé du Stangala.

Le premier est sans doute Louis Le Guennec qui raconta aussi la variante du héros Mahonec de Cuzon. Christian Cabellic a composé en 1985 un conte fantastique mettant en scène Caznevet¹ et sa fiancée Adélice. Et enfin plus récemment Claire Arlaux, dans son étude « *Le dragon en Bretagne, mythes et symboles* » a repris cette histoire en l'illustrant par les sculptures de la chapelle de St-Guénolé.

Courageux et preux chevalier

En 1984 les Amis de Louis Le Guennec ont publié le tome II de la série « *Finistère monumental* », ce livre posthume formé des notes du mémorialiste : « *Histoire de Quimper Corentin et son canton* ».

¹ Caznevet de Kerfors est présent « en brigandine » à la montre militaire de Carhaix de 1481. Il prend pour épouse Ysabelle de Kermaes, et décède en 1496. Il ne succède à sa mère Katerine comme seigneur de Kerfors qu'en 1488, mais il apparaît déjà en 1460, 1471 et 1479 dans des donations ou échanges de terres. Les seigneurs de Kerfors sont réputés être avoir fondé la chapelle.

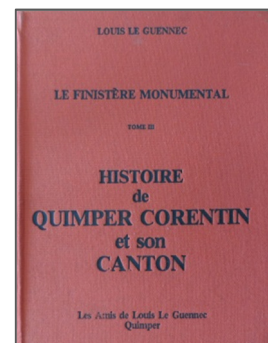
Le début du chapitre consacré à la commune d'Ergué-Gabéric commence par une proposition de blason écartelé au milieu duquel est placé une composition autour d'un griffon pour honorer le souvenir de Caznevet de Kerfors qui le vainquit.

Armoiries - « sur le tout de pourpre² au griffon³ d'argent tenant un guidon de même chargé d'une moucheture d'hermines de sable ».

Et il explique ce choix ainsi : « Au centre de l'écartelé, j'ai fait surgir le terrible dragon qui avait sa retraite duans les rochers du Stangala, que le preux chevalier Caznevet de Kerfors extermina pour délivrer la contrée du tribut de victimes humaines exigé par le monstre, et dont le souvenir persiste dans le nom de Griffonnez attribué à la crête formidable qui commande en cet endroit le tournant en angle aigu de l'Odét. Noble damoiselle Aliz de Griffonez, dame dudit lieu, est mentionnée dans la réformation de 1428. Espérons que cette belle

² Pourpre, adj. : émail héraldique de couleur mal définie, pouvant aller, selon les spécialistes, de l'indigo à un gris violacé, en passant par le violet. Il est relativement peu usité. En représentation monochrome, il est symbolisé par des hachures en diagonales dans le sens du taillé. Le plus souvent, le pourpre est symboliquement associé à la majesté, la souveraineté et la justice, ainsi que la largesse (Wikipedia).

³ Griffon, s.m. : animal fabuleux au corps de lion et aux ailes d'aigle. Donne son nom au lieu-dit « Griffonez » en Ergué-Gabéric, dont la terminaison /ez/ pourrait être en breton une marque de féminin (ou alors éventuellement de pluriel). La ferme manoir de Griffonez est située à l'extrémité du chemin d'accès au site du Stangala, pays de la légende de saint Alar.



MARS 2018

Articles :

« LE GUENNEC Louis - Histoire de Quimper Corentin et son canton »

« ARLAUX Claire - Le dragon en Bretagne, mythes et symboles »

« CABELLIC Christian - Le combat de Caznevet de Kerfors contre le griffon du Stangala »

Espace
Biblio

Billet du
10.03.2018



héritière a su trouver un époux digne d'elle. J'ai confié à son dragon le soin de brandir haut l'hermine de Bretagne. »

Conte fantastique de Bretagne

L'auteur Christian Cabellic est un grand connaisseur du passé fondateur de la paroisse historique d'Ergué-«Gabellic».

Il nous a communiqué sa démarche : « Je saisis l'occasion de la parution d'un article sur le dragon du Stangala pour vous proposer une autre version du fameux combat du chevalier de Kerfors contre ce monstre.

J'ai composé cette version pour faire lecture à ma petite famille (il y a maintenant plus de trente ans!) en m'inspirant de l'article de Louis le Guennec sur Ergué-Gabéric publié par les Amis de Louis Le Guennec dans "Histoire de Quimper et son canton"-Edition 1984.)

J'ai identifié le monstre du Stangala sous forme d'un griffon pour mieux faire allusion au "griffonnez" et pour évoquer les armes au griffon des Saint Alouarn. (Guillaume de Saint Alouarn tenant à Poullaou une propriété d'Olivier de Conc, archidiacre de Poher et neveu de l'évêque Yves Cabellic.) ».

Le récit de Christian commence par le côté effrayant du monstre du Stangala: « Le griffon est un animal fabuleux. Il possède la tête et les ailes de l'aigle, les oreilles du cheval, le corps du lion et la nageoire dorsale du poisson ... Il crachait de rage un vent d'une violence extraordinaire qui déracinait les arbres, emportait

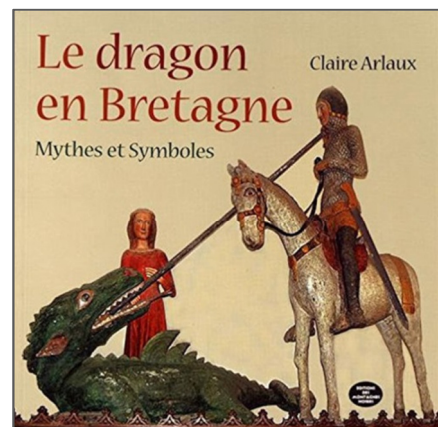
les toitures et précipitait gens et bêtes à terre ».

Dans un premier temps c'est un ancêtre Cabellic de Lezergué qui s'inquiète pour sa nièce Adeline de Saint Alouarn, cette dernière étant la dernière proie réclamée par la bête : « Le seigneur du Pays en sa demeure de Lezergué ne cessait de s'enquérir des avis les plus sages mais hélas nulle issue n'était trouvée. »

Le jeune Caznevet du château voisin de Lezergué propose ses services pour combattre l'animal : « Le voici lancé dans une charge folle, tout le corps arc bouté sur les étriers, le fer de lance pointé sur le poitrail du griffon ... ». Et bien sûr tout est bien qui finit bien : « Alors ils ne se quittèrent plus et tous les gens du pays les fêtèrent et toutes les cloches carillonnèrent de joie, les binious sonnèrent entraînant les danseurs. ».

Au-delà de cette courte présentation, nous vous invitons à lire la belle version complète sur le site Grandterrier.

Mythes et symboles du dragon



Le livre « Le dragon en Bretagne, mythes et symboles » est une évocation très bien documentée de l'animal le plus mystérieux du

Blason de
Saint-Alouarn



bestiaire légendaire breton, publié initialement en 2010 et réédité en 2017 par les éditions des Montagnes Noires.

Et parmi les nombreux évocations, les gargouille et sablières de la chapelle de St-Guérolé d'Ergué-Gabéric, et la légende du griffon ou dragon ailé du Stangala :

Page 27 : « Dans une végétation luxuriante, des soldats observent avec envie un gibier fantastique, oiseaux, dragons et même des dauphins. Des têtes de dragons ornent aussi les embouts des blochets ⁴ Chapelle saint Guennolé d'Ergué-Gabéric, XVI^e siècle). »



Page 82 : « Deux légendes au moins signalent des dragons aux portes de Quimper dans les gorges du Stangala qui dominent l'Odét. Un éperon rocheux y est nommé ar Griffonez, la griffonne, mais c'est bien de dragons qu'il s'agit à Cuzon comme à Ergué-Gabéric. Dans l'ancienne paroisse de Cuzon, le jeune Mahonec est amoureux d'une jeune fille de Penhoat ... » (cf. légende racontée par Louis Le Guennec dans la Dépêche de Brest ou Quimper-Cornouaille).

⁴ Blochet, s.m. : pièce de bois, dite aussi entretoise, de peu de longueur, posée horizontalement, à l'effet de réunir l'arbalétrier à la sablière dans un comble, ou de couronner deux pieux rapprochés (Littré).

Page 83 : « Le petit dragon immortalisé sur la chapelle du Quélennec à Ergué-Gabéric »



Page 84 : « Une variante se raconte quelques kilomètres plus loin sur le territoire d'Ergué-Gabéric. C'est un chevalier de la paroisse, Caznevet de Kerfors, qui vient à bout du dragon du Stangala. En guise d'exorcisme, la bête a pris place sur un rampant de la chapelle du Quélennec qui domine l'Odét. La dédicace du sanctuaire à saint Guennolé évoque une christianisation ancienne du site par les moines de Landévennec. », cf. versions de Louis Le Guennec et de Christian Cabellic).

Si le jeune et pauvre gentilhomme de Kermahonet en Cuzon peut être le héros et vainqueur du dragon du Stangala, on peut penser que le chevalier gabéricois Caznevet de Kerfors fût également capable d'un tel exploit guerrier. Ce dernier a vraiment existé, il est présent à la montre militaire de Carhaix de 1481, où il pose « en brigandine », une armure très souple qui permet d'abattre une bête diabolique d'un trait d'arbalète.

De plus les Kerfors ont fondé la chapelle de St-Guérolé au village du Guélennec, peut-être en souvenir de l'exploit de l'aïeul : « connoist estre fondateur d'une chapelle construite en la dicte parroisse en l'honneur de Mon-

« Le griffon vit Caznevet tout proche tenant son épée à deux mains et élevant les bras. Puisant au plus profond de son être le reste de ses forces, Caznevet abattit son arme sur la tête du monstre. Sous le coup, le Griffon fit un bond formidable et retomba occis ! Il roula vers les rochers et s'abîma dans les eaux de l'Odét. »

Christian Cabellic, 1985





sieur Saint Guenolay » (déclaration de réformation du domaine royal en 1680).

Et enfin, la chapelle de St-Guénolé est à proximité immédiate de l'éperon du Griffonez comme on peut le voir sur la carte établie par le commandant Ernest Debled en 1935.



Le dépôt houiller du Rouillen-Cluyou en 1812-1829

Toul menglaou

Des échanges sur la reprise des recherches minières entre le préfet, le ministre de l'Intérieur et l'Ingénieur en chef des mines, lequel ne manque pas de rappeler l'existence du puits du Cleuyou "foncé" ⁵ par son oncle Christophe Mathieu à l'est du futur bassin houiller de Quimper.

Tout d'abord une liasse de documents conservés aux Archives Départementales du Finistère. Et également les études et plans de Bernard Mulot et Yves-Alain Fuchs (revue Penn ar Bed) et d'Alain Rivière (Etudes géologiques faites aux environs de Quimper). Les travaux de recherches donneront lieu en 1829 à une ordonnance de concession de la mine de houille dite de Quimper, laquelle ne sera exploitée que quelques années.

Ingénieurs des mines Mathieu

Dans les premiers documents datés d'octobre 1812, Pierre-Joseph Mathieu ⁶, l'ingénieur en

⁵ Fonçage, s.m. : du verbe foncer, creuser verticalement (Wiktionnaire). Dans le milieu minier, le creusement d'un puits est dit fonçage (Wikipedia).

⁶ Pierre-Joseph Mathieu né le 19/3/1769 à Valenciennes (Nord) fait partie de la troisième génération des

chef des mines sollicité par le préfet du finistère, présente l'historique de la partie sud-est du bassin houiller : « *Les premières fouilles furent faites il y a 60 ans, vers le chemin de Coray par Mr Mathieu de Noyant son oncle* ». L'oncle en question se prénommaient Christophe et était un ingénieur très actif, avec son père Jacques et ses deux frères, dans le développement des mines du nord de la France au 19^e siècle.

Christophe Mathieu est qualifié de Noyant car, devenu propriétaire des mines de Noyant dans l'Allier, il s'y est établi. En 1752 il est mandaté par la Compagnie des mines de Basse-Bretagne, propriétaire des mines de Poullaouen et des premières galeries du Cluyou et de Cuzon, pour apporter son savoir-faire en technique de fonçage de puits.

Alphonse-Adolphe Rivière écrira en 1838 à propos du puits du Cluyou : « *ces travaux, dont il ne reste que des traces, furent à peine poussés à quelques mètres* ». Certains auteurs parlent de 67 m, notamment Alain Le Grand dans son « *Quimper-Corentin en Cornouaille* » et Bernard Mulot dans un article de la revue « *Penn ar Bed* », mais nous n'avons pas encore trouvé les documents d'archives qui en attestent.

Mathieu ingénieurs et entrepreneurs dans le milieu charbonnier des mines du Nord. Son grand père Jacques, né en 1684 à Lodelinsart en Belgique, a créé les mines de Fresnes-sur-Escaut, et avec son fils Pierre, celles d'Anzin. Christophe, autre fils de Jacques, a participé aux travaux des mines de Poullaouen et de Nantes.

Dans le rapport de 1812, l'ingénieur Bonnemaison quant à lui décrit les lieux : « *Le terrain est inégal dans sa surface, dans l'est un affleurement a lieu au-dessus du moulin du Cluyou, il est déposé en se relevant contre le granit émetique auquel il se joint par un dépôt glaiseux et constitue le penchant d'un côté incliné au pied duquel coule l'Odet. Un dépôt se trouve au milieu de la route de Coray, tantôt terreux, charbonneux, tantôt glaiseux, charbonneux, blanchâtre accompagné et enveloppé des noyaux et des boules de poudingue psammitique.* »

Cette description de boules de poudingue ⁷, c'est-à-dire ces gros galets sédimentaires en pleine terre charbonneuse au milieu de la route de Coray, est une bonne explication pour le toponyme précis du lieu-dit « *Rouillen* ». En effet ce terme « *Ruillen* » est sans doute issu de "Ruihañ ou Ruilhal" qui veut dire "rouler" en français. De plus il est attesté que ce lieu, juste au-dessus du château du Cleuyou, le tronçon de route était appelé au 19^e siècle « *chemin noir du Cleuyou* » ou « *chemin de la terre noire autrement dit le Ruillen* ».

Plans géologiques du bassin

Les géologues Alphonse-Auguste Rivière, Yves-Alain Fuchs et Bernard Mulot ont dressé des plans et cartes géologiques de l'endroit sus-mentionné dans le cadre de leurs études du bassin

⁷ Poudingue, s.m. : roche sédimentaire détritique consolidée, constituée de débris arrondis, qui sont d'anciens galets, qui ont subi un transport sur une certaine distance dans des rivières ou sur un littoral.

**FEVRIER
2018**

Articles :

**« 1812-1829 -
Un bassin
houiller
délimité à
l'est par le
puits et dépôt
du Cluyou »**

**« MULOT
Bernard &
FUCHS Yves-
Alain - Les
bassins
houillers du
Finistère »**

**« RIVIERE
Alphonse-
Auguste -
Études
géologiques
faites aux
environs de
Quimper »**

**Espaces
Archives &
Biblio**

**Billet du
17.02.2018**





houiller de Quimper, le premier dans un livret publié en 1838, et les seconds dans la revue « *Penn ar Bed* » de 1953 et 1975.

Le livre « *Études géologiques faites aux environs de Quimper* » est signé Alphonse-Auguste Rivière, pro-fesseur de sciences physiques et de géologie, et porte sur des observations sur le terrain géologique du secteur quimpérois et la nature des sols et roches.

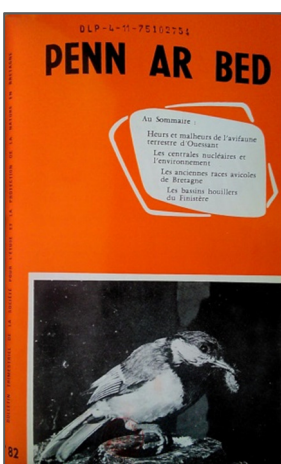
Sur la carte annexée on peut voir l'étendue du bassin :



tère. L'article de septembre 1975 est signé Bernard Mulot et couvre l'histoire des mines de la région de Quimper, soit le bassin houiller au sud-est de Quimper et ensuite les mines de Kergogne un peu plus au nord, et également le site de Plogoff.

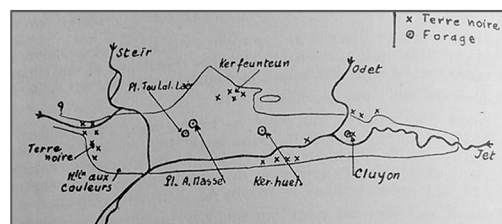
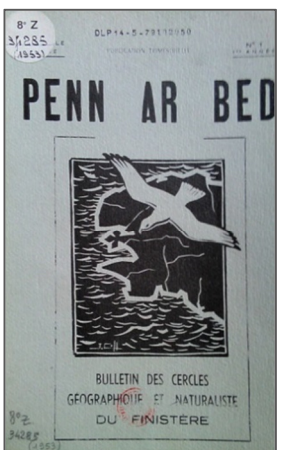
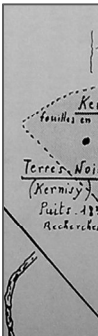
Il rappelle notamment les premiers travaux de recherches minières : « *Les affleurements charbonneux du bassin quimpérois furent véritablement découverts par le géologue ⁸ Mathieu de Noyant qui, en 1752, fit creuser un puits de 67 m de profondeur au lieu-dit Le Cluyon (commune d'Ergué-Gabéric), à deux kilomètres à l'est de Quimper, sur la route de Quimper* ».

En référence, l'auteur signale l'article d'Yves-Alain Fuchs dans le n° 1 de la même revue Penn ar Bed.

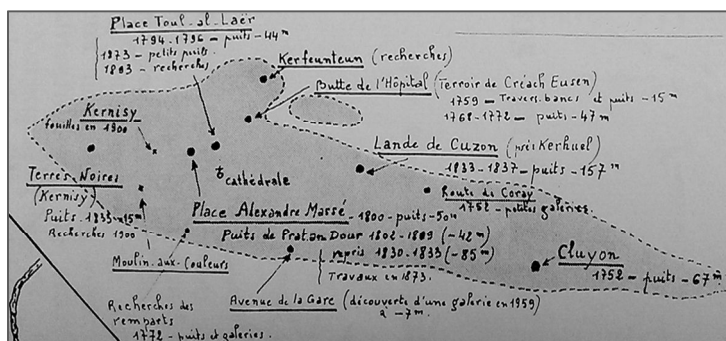


Page 31 l'auteur présente les conditions des premières recherches minières à l'est du bassin houiller de Quimper

« Depuis très longtemps on a constaté l'existence du terrain houiller de Quimper ; les premières fouilles furent faites en 1752, vers le chemin de Coray, par M. Mathieu de Noyant ; ces travaux, dont il ne reste que des traces, furent à peine poussés à quelques mètres. Sept ans plus tard la compagnie de Poul-laouen entreprit de nouvelles recherches ; elle fit, dans la montagne de l'hospice, une galerie horizontale de 10 mètres de longueur ... ».



L'article de Bernard Mulot est illustré de coupes, plans et cartes des sites explorés.



La revue Penn ar Bed qui existe depuis 1953 est considérée aujourd'hui comme l'encyclopédie sur la nature en Bretagne, et tout particulièrement le Finis-

⁸ Christophe Mathieu est qualifié ici de géologue, mais il était plutôt ingénieur et entrepreneur minier : cf. « 1812-1829 - Un bassin houiller délimité à l'est par le puits et dépôt du Cluyou »

Les sites et chantiers archéologiques gallo-romains

Furch gall-ha-roman

On trouvera ici un résumé des fouilles archéologiques avec traces d'habitats, voiries, matériels ou mobiliers de la période antique ⁹ et gallo-romaine.

Il s'agit notamment des fouilles récentes menées près des ZAC ou de l'échangeur de la RN 165 au Rouillen, dont les rapports scientifiques sont publiés sur le site Internet du Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, et commentés dans les inventaires du bulletin annuel de la Société Archéologique du Finistère ou dans le livre-référence de Jean-Paul Le Bihan / Jean-François Villard.

⁹ Antiquité, s.f. : première des époques de l'Histoire après la Préhistoire, par le développement ou l'adoption de l'écriture. Certaines civilisations de ces périodes-charnières n'avaient pas d'écriture, mais sont mentionnées dans les écrits d'autres civilisations : on les place dans la Protohistoire. Le passage de la Préhistoire à l'Antiquité s'est donc produit à différentes périodes pour les différents peuples. Dans une approche eurocentriste, l'Antiquité est souvent réduite à l'Antiquité gréco-romaine dite Antiquité classique. On considère que cette période englobe la Grèce classique, la période hellénistique, la montée en puissance de Rome, l'essor du christianisme et l'apogée de l'Empire romain, et qu'elle finit avec la dissolution de la culture classique et le début de la période dite de l'Antiquité tardive (dans les années 300). Source : Wikipedia.

Boden, Croix-Rouge, Ty-Nevez

Tout d'abord il y a Paul du Châtelier ¹⁰, auteur en 1889 d'un inventaire des monuments finistériens des temps préhistoriques à la fin de l'occupation romaine, qui note pour Ergué-Gabéric : « Au Boden, camp retranché, appelé Cos-Castel. À l'intérieur, on trouve des fragments de tuiles et de poteries romaines. Une meule a été trouvée, dans un chemin près de ce camp. À droite de la route de Quimper à Coray (ancienne voie romaine), à 8 km 80 au delà de l'embranchement de la Croix-Rouge, restes de retranchements. À la rencontre de deux routes, en face de l'auberge de la Croix-Rouge, on voit des tuiles à la surface du sol. ».

À l'heure actuelle aucune fouille scientifique n'a été menée du côté du supposé camp retranché romain de Cos-Castel à Boden. Par contre, à la Croix-Rouge, en 2007 lors de l'extension de la ZAC, il y a eu un chantier archéologique mené par Jean-François Villard : « si l'on se base sur ce faisceau de présomptions, il semble que l'on ait affaire à la Croix-Rouge à un petit établissement antique ». La nature gallo-romaine du site est renforcée par la découverte d'un gobelet à anse bien conservé : « un petit vase presque complet au profil inédit... ».

¹⁰ Paul Maufras du Châtelier (1833-1911), spécialiste de la préhistoire finistérienne, fils de l'historien Armand Maufras du Chatellier, fut peintre de marine et archéologue. Propriétaire du château de Kernuz, en Pont-l'Abbé, dont il avait transformé une partie en musée, il fut président de la Société archéologique du Finistère. Il mena de nombreuses fouilles préhistoriques en Bretagne, rédigea une synthèse sur la préhistoire du Finistère.

**FEVRIER
2018**

Articles :

« Les chantiers archéologiques gabérics localisant des établissements gallo-romains »

« LE BIHAN Jean-Paul - Fouille de sauvetage de Ty-Nevez-Kerveguen »

« LE BIHAN Jean-Paul & VILLARD Jean-François - Archéologie de Quimper, tome 2 »

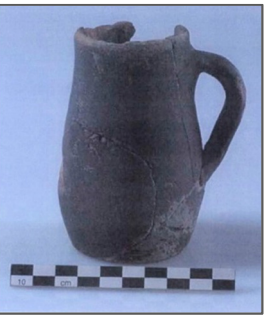
« VILLARD Jean-François - Diagnostic archéologique à la ZAC de la Croix-Rouge »

« Intervention archéologique à Salverte-Nord en 1987, fossés gallo-romains »

« VILLARD Jean-François - Vestiges et paysage rural antique de Squvidan »

**Espaces
Patrimoine
Archives &
Biblio**

**Billet du
10.02.2018**

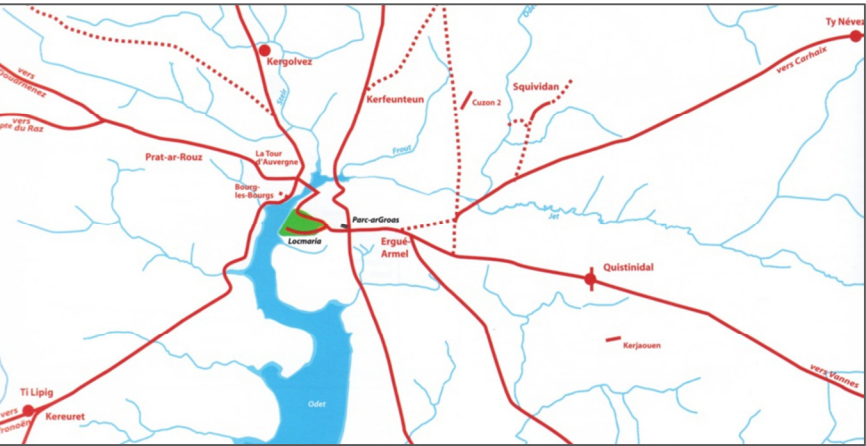


Ce gobelet pose un problème d'identification. Par sa technique de réalisation et par sa pâte, nous serions tenté d'intégrer ce récipient au corpus des productions antiques. ... Sous toutes réserves, c'est donc plutôt une datation gallo-romaine que nous retenons pour ce vase. »



Si l'on retourne quelques années antérieures, il faut noter la fouille très importante de Ty-Névez-Kerveguen qui a permis d'étudier la structure exacte de la voie romaine Quimper-Carhaix : « Nous avons pu étudier un tronçon de voie antique dont l'état de conservation est assez exceptionnel ». Des caractéristiques d'une chaussée gallo-romaine similaire qui ont été constatées en 1991 à Ty-Lipig, à l'opposé exact au sud-ouest de Quimper. De plus une pièce de monnaie, en l'occurrence un sesterce du II^e siècle, est trouvée par la suite à proximité du chantier de fouilles à Kerveguen.

Voies de Ty-Lipig à Ty-Nevez



Chantiers de la voie express

En 1987, après les chantiers de 1985 qui ont mis en évidence des fossés de l'âge de fer et des habitats du haut moyen âge, Jean-Paul Bihan intervient sur le

secteur nord de la Salverte, à l'occasion d'aménagements industriels et hôteliers, et relève la présence de deux fossés gallo-romains en U, parallèles et distants de 3,50 m, suivis sur près de 40m. De plus des pièces exclusivement gallo-romain sont découvertes sur place : « D. 37 en céramique sigillée de la fin du II^e siècle après J.-C., balsamaire en verre de type Isings 82 du II^e ou III^e siècle (expertise J.Y. Cotten), jatte à bord rentrant en céramique commune, complète mais brisée sur place ».

Le cliché de cette jatte du I^{er} siècle après J.-C. a été publié dans le livre référence « Archéologie de Quimper, Au temps de l'empire romain ».



En 1988 Hervé Kerebel mène des fouilles à Bussizit-Huella, tout près également de la Salverte, avant la construction d'une aire de lavage de camions : « cette fouille nous aura permis d'étudier partiellement un site agricole modeste de l'environnement immédiat de la ville de Quimper au second siècle après J.-C. ».

Le site de Tréodet est visité en 2008 suite à un signalement sur le chantier de réalisation d'un parking et révèle des vestiges de sols en terre battue et de base de murets, des fragments de tuiles du I^{er} et II^e siècle et de céramiques : « Cette découverte, fortuite et trop tardive, ne put

faire l'objet d'aucune intervention raisonnée ». Le lieu, situé bien en amont du pont du Cleuyou sur le Jet, était peut-être un franchissement de l'Odet d'est en ouest.

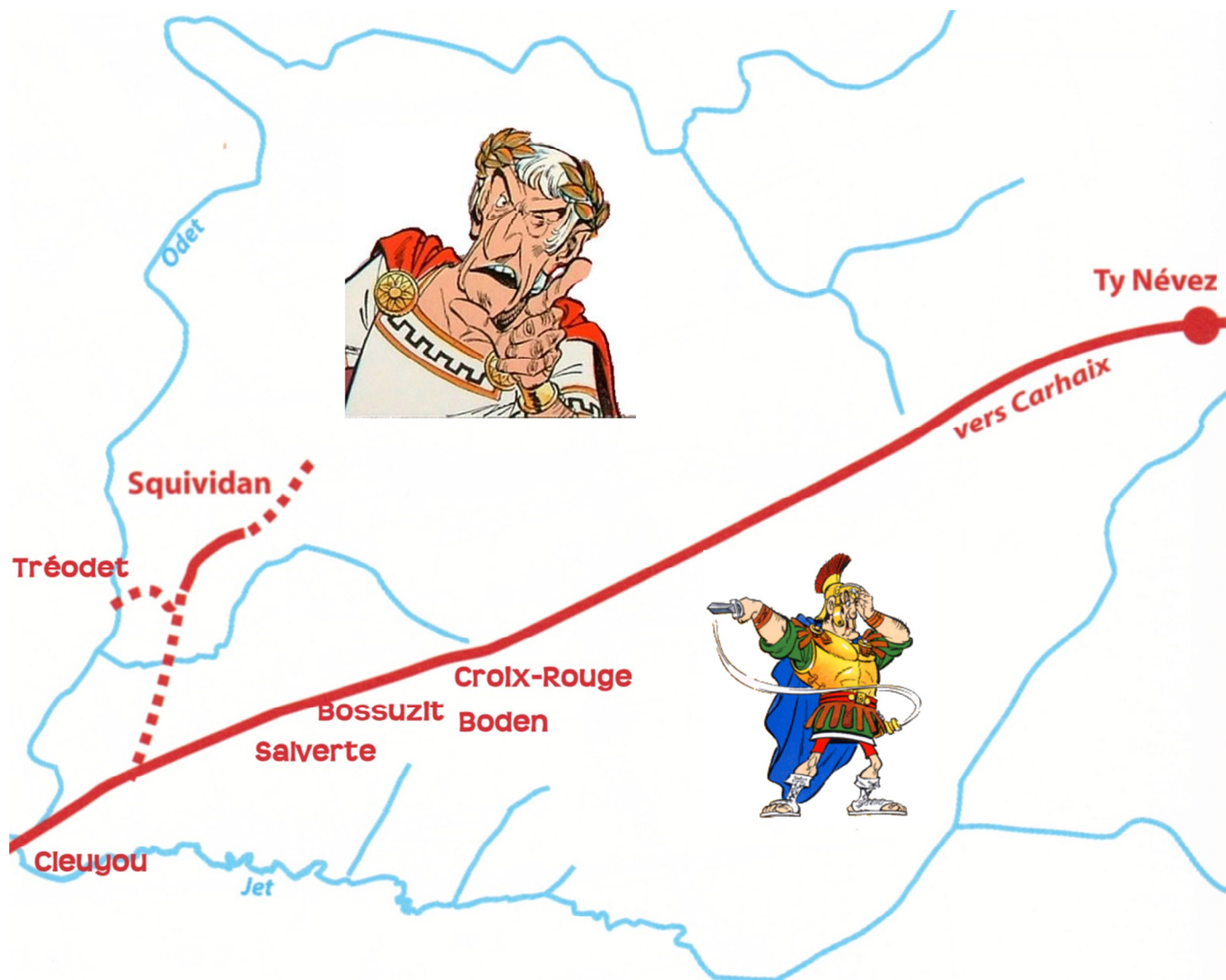
En 2011, lors d'une intervention archéologique par Jean-Paul Le Bihan et Jean-François Villard avant l'ouverture de la zone d'activité voisine du Squividan, un tronçon de voie antique secondaire y est découvert : « *Un diagnostic effectué sur les hauteurs de Squividan dominant la vallée de l'Odet avant son confluent avec le Jet mit en évidence des structures rurales gallo-romaines* ».

Les fouilles de Squividan ont mis en évidence un long tronçon antique d'une voie perpendicu-

laire à la route antique de Quimper à Carhaix. On y a trouvé également des traces d'activité : des enclos isolés, deux fours à sécher les grains, des tuiles et céramiques. Ceci conforte la densité de la campagne autour de Quimper au temps de l'Empire romain.



Ergué-Gabéric, Squividan / Kerourvois 2





Restaurations des statues de la chapelle Saint-André

Sent ha santez

Lors de la dernière journée du patrimoine, les services municipaux du patrimoine avaient orchestré le retour de statues de la chapelle Saint-André après leur restauration. En 1942, 75 ans plus tôt, c'est le recteur Gustave Guéguen qui procédait à une opération similaire.

Grand merci à Gaëlle Martin, agent de valorisation du patrimoine communal, pour son inventaire minutieux et ses initiatives pour les chantiers de restauration.



Atelier Régional de Restauration

Les statues anciennes et les autels-retables de la petite chapelle pittoresque de Saint-André constituent un élément notable du patrimoine gabérickois, quatre statues ont été récemment remises à neuf, mais d'autres mériteraient d'être restaurées rapidement avant que leur état ne se dégrade encore plus.

Les statues des évangélistes saints Matthieu, Marc et Luc ainsi que celle de sainte Barbe ont été restaurées en 2017 par les professionnels experts de l'atelier régional de restauration de Kerguéhennec. Le jeudi 14 septembre les œuvres d'art datées du 17^e siècle sont reve-

nues à la chapelle juste avant des journées du patrimoine.

Les témoignages de Gilles Mantoux et Hélène Champagnac de l'atelier régional apportent un éclairage sur les difficultés de leur tâche : « Les quatre statues sont taillées dans du châtaignier, lequel par son tanin, crée un répulsif pour les insectes xylophages. Cela a permis aux statues de saint Mathieu, saint Marc, saint Luc, et sainte Barbe d'être moins sensibles à la détérioration » ; « Nous n'avons pas remplacé les mains coupées de sainte Barbe car aucun document ne nous permet de connaître leur position, leur forme ni ce qu'elles tenaient. Ce sont des œuvres originales sculptées dans une bille de bois par un artiste. Ce ne sont pas des séries comme on en trouve au XIX^e siècle. »

Les 4 statues ont été remises en place et fixées sur leur piédestal, en position haute, et les saints, comme ils le faisaient jadis, accueillent les visiteurs qui entrent dans la nef de part et d'autre de la porte sud de la chapelle. Sainte Barbe à gauche, saint Marc à droite, et en face sur le mur nord saint Luc côté occidental et saint Mathieu côté autel.

Les 4 statues avant et après

Sainte Barbe :



© A.R.R. Bretagne

Saint Marc :



Saint Luc :



Saint Mathieu :



Retour de saint Jacques en 1942

A Ergué-Gabéric, dans les années 1930-50, tout le monde connaissait Laouic Saliou, originaire du quartier de Keranna, qui était un sculpteur et ébéniste de talent et qui a réalisé de nombreuses statues visibles dans les chapelles gabéricaises. Parmi celles-ci il y a le saint Jacques qu'on honore à la chapelle de Saint-André, car la fontaine proche lui est consacrée.



**JANVIER
2018**

Articles :

« Les retables lavallois et les statues anciennes de la chapelle St-André »

« Bénédiction de la statue St-Jacques à St-André, Progrès du Finistère 1942 »

**Espaces
Patrimoine &
Archives**

**Billet du
20.01.2018**

Dans cet entrefilet du journal « *Le Progrès du Finistère* » daté du 1er août 1942, on apprend les conditions dans lesquelles la statue fut bénie sur place lors du pardon de la chapelle. La chapelle en question est dite de sainte Anne, car, certes plus connue sous le nom de chapelle Saint-André, elle bénéficie d'une

double invocation. Et le pardon principal avec procession avait lieu le jour de la sainte Anne, en l'occurrence le 26 juillet.



En 1942 il s'agit de bénir « une nouvelle statue de S. Jacques destinée à la fontaine nouvellement restaurée », en remplacement d'une statue de pierre qui ornait la niche de la fontaine de saint Jacques, halte des pèlerins du Tro-Breizh ou vers St-Jacques de Compostelle. La statue de Laouic sera ensuite mise à l'abri des convoitises sur l'autel de la chapelle.

La cérémonie se passe ainsi : « Après les vêpres, la statue fut bénite et portée en procession jusqu'à la fontaine où M. Duvail, fabricant, la déposa dans sa niche. Là,

quelques prières furent récitées par l'officiant, M. l'abbé Aulnette, du diocèse de Nantes. »

Le recteur qui conclut les prières est Gustave Guéguen, que tout le monde appelait familièrement « Gustav », et on l'imagine bien fier et très inspiré lors de cette cérémonie, alors qu'il n'est nommé à Ergué-Gabéric que depuis quelques mois.

Au-dessous de l'entrefilet on peut lire aussi cette annonce d'une fête et compétition sportive organisée à Garsalec le dimanche suivant par la Société de l'Avenir, les épreuves de saut en longueur, en hauteur et de lancers de poids ayant lieu dans le champ de Kervernic et les libations chez Quelven.

ERGUÉ - GABÉRIC

PARDON DE SAINTE-ANNE.— Cette année, plus encore que de coutume, les pèlerins étaient nombreux à la chapelle de Sainte-Anne. C'était la clôture de la neuvaine des prisonniers et la bénédiction de la nouvelle statue de S. Jacques destinée à la fontaine nouvellement restaurée. Après les vêpres, la statue fut bénite et portée en procession jusqu'à la fontaine où M. Duvail, fabricant, la déposa dans sa niche. Là, quelques prières furent récitées par l'officiant, M. l'abbé Aulnette, du diocèse de Nantes. Puis M. le Recteur retraça brièvement la vie du saint.

CHALLENGE DE L'AVENIR. — Avec la participation des communes limitrophes, l'Avenir d'Ergué-Gabéric organise une fête d'athlétisme à Garsalec, dimanche prochain 2 Août. Déjà plusieurs équipes ont promis de participer aux épreuves, ce qui laisse à croire que le challenge, un superbe objet d'art offert par la société organisatrice, sera certainement très disputé. Ouverture à 14 h.

Après les différentes épreuves, une séance récréative aura lieu salle Quelven, à 20 h.

Sportifs, n'oubliez pas le challenge de l'Avenir !

Lettres patentes royales et prééminences de nobles

Brientou an den chentil

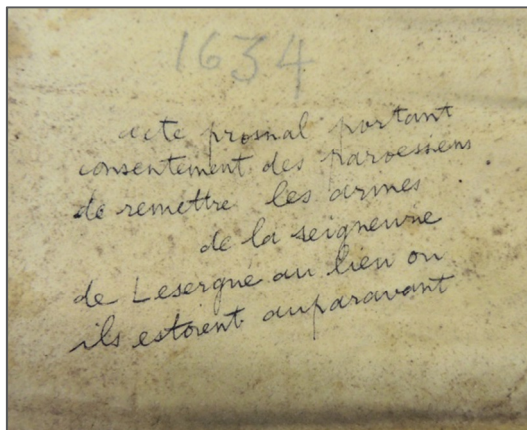
Ou plus exactement la transcription complète de trois documents d'archives : un acte prônal de 1634, des lettres patentes authentiques du roi Louis XIII en 1638 et le registre du Parlement de Bretagne en 1639, le tout pour les droits de prééminence du sieur Guy Autret à Ergué-Gabéric.

Acte prônal de grande messe

Le premier document, daté du 5 mars 1634 et qualifié d'acte prônal ¹¹ car lu pendant les annonces qui suivent l'homélie du prêtre, authentifié sous le seing de deux notaires royaux le consentement des prérogatives du seigneur local Guy Autret par une assemblée de paroissiens. Il s'agit de l'original en papier

¹¹ Prône, s.m. : lecture faite par le prêtre, en chaire, après l'évangile, à la grand-messe. Le prône comporte des prières en latin et en français à l'intention des vivants, à commencer par le Roi, et des défunts ; parfois, mais pas toujours, une homélie commentant les lectures du jour ; et enfin une série d'annonces concernant les fêtes et les jeûnes à venir, les bancs de mariage, les monitoires de justice, les ordres adressés par le Roi, etc. On comprend ainsi que ce prône peut être fort long, mais il est essentiel pour la cohésion de la communauté paroissiale et pour la communication du haut en bas dans le royaume. Source : Dictionnaire de l'Ancien Régime.

parcheminé à l'encre pâlie et difficile à déchiffrer. L'acte est lu lors du prône de la grande messe dans l'église paroissiale pour accorder au seigneur de Lezergué « le droict d'avoir ses armes en la vistre de la chapelle de saint Guehnollé, et costé de l'évangile en la dicte esglise paroissiale d'Ergué Gabellic ».



À « la dicte grande messe célébrée par messire Allain Le Balch curé de la dicte paroisse assistoit grand nombre des habitants » et pas moins de 45 paroissiens mettent leur noms pour autoriser les armoiries locales à la chapelle de St-Guénolé et « remettre les armes et bancq ¹² de la seigneurie de Lesergué au lieu où ils estoient auparavant » dans l'église paroissiale.

Lettres patentes royales

Les deuxième et troisième documents sont constitués des lettres patentes royales ¹³ reçues

¹² Banc, s.m. : banc dans une église réservé pour une famille. Anciennement Banc d'œuvre, place destinée aux marguilliers, aux membres du conseil de fabrique ou à des notables de la paroisse. Source : Dict de l'Académie.

¹³ Lettres patentes, s.f.pl. : sous l'Ancien Régime, décision royale exprimant la volonté du roi en tant que législateur, sous forme de lettre ouverte, scellée du

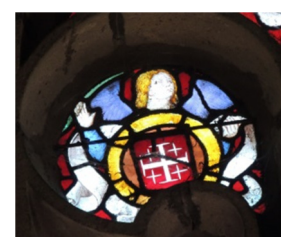
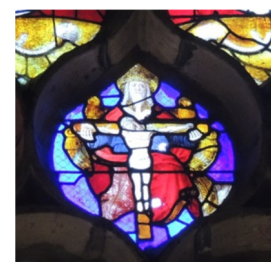
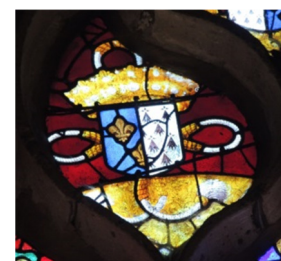
JANVIER
2018

Article :

« 1634-1639 -
Acte prônal,
lettres
patentes du
Roi, registres
du Parlement
et préémi-
nences »

Espace
Archives

Billet du
13.01.2018



« Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présents et à venir salut. Comme nous avons toujours désiré en toutes occasions convenables gratifier nos sujets et particulièrement notre noblesse, afin qu'elle soit excitée par nos libéralités de nous rendre les services auxquels sa main ne l'oblige et voulant favorablement traités notre cher et bien aimé Guy Autret sieur de Missirien et de Lezergué, chevalier de notre ordre de St Michel ; après avoir mis en considération les services qu'il nous a rendus en plusieurs occasions dont nous avons tous jugés de consentement, »

en août 1638 et de leur mise en exécution par le Parlement de Bretagne le 12 janvier 1639. La lisibilité est facilitée car ce ne sont pas des originaux, mais des copies ultérieures du 18^e ou 19^e siècle et conservées aux Archives Départementales du Finistère.



Dans ses lettres patentes commençant par un tonitruant « Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présents et à venir salut », le roi Louis XIII formule lui-même ses intentions : « voulant favorablement traiter notre cher et bien aimé Guy Autret sieur de Missirien et de Lezergué, chevalier de notre ordre de St Michel », « suffi-

grand sceau et contresignée par un secrétaire d'État, qui accorde ordinairement une faveur au destinataire (TLFi). À travers le latin juridique, le terme vient directement du latin patens, du verbe patere, « être ouvert » ou « évident », et désigne les documents ouverts portant un sceau officiel (généralement attaché par un ruban) destinés à être lus par toute personne intéressée (Wikipedia).

samment informé que la terre seigneurie qu'il possède par succession immémoriale de ses prédécesseurs, est belle et bien bâtie, noble et des plus anciennes de l'Evesché de Cornouaille en notre province de Bretagne », « ornée de tous droits de haute moyenne et basse justice, colombier, garennes, moulins, domaines, ... intersignes de noblesse. Voulant encore en faveur dudit sieur de Missirien augmenter les honneurs et dignités de la terre ».

La décision royale est très généreuse : « donnons octroyons et accordons de par ces présentes signées de notre main tous et tels droits honorifiques et prérogatives et prééminences qui nous appartiennent en l'église paroissiale d'Ergué Gabellie, et en la chapelle de St Guénolé situé en la même paroisse hors l'église paroissiale, avec tout pouvoir de faire mettre ses armoiries, blasons et enseignes de noblesse au dedans et au dehors des dites église et chapelle au lieu plus éminent, tant en vitres, lisières qu'en bosse, en tous endroits que bon lui semblera ».

La formule finale consacrée « Car tel est notre plaisir » conclut la lettre royale, suivi de la mention « Par le roy » et du nom et signature du surintendant des finances, à savoir Claude Bouthillier ¹⁴.

¹⁴ Claude Bouthillier (1581-1652), seigneur de Fouilletourte et de Pont, comte de Chavigny, a été secrétaire d'État à la Marine (1628-1629), secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1629-1632), surintendant des finances (1632-1643), nommé par Richelieu et Louis XIII.

Toute lettre patente, outre qu'elle est préparée par le Conseil du roi et contresignée par un secrétaire d'état, doit être scellée de cire verte du grand sceau royal et faire ensuite l'objet d'un décret d'exécution.

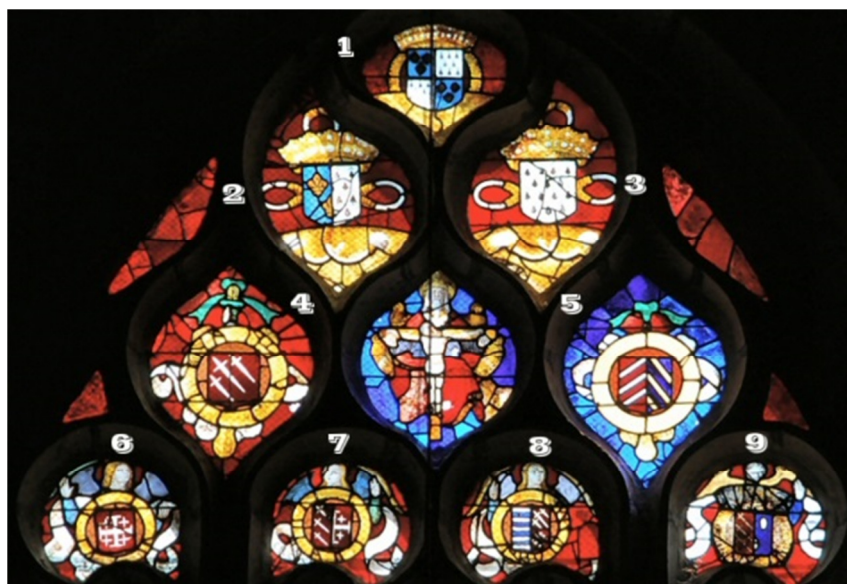


Dans l'extrait de registre d'exécution par le Parlement de Rennes en janvier 1639, on note bien la description précise du sceau apposé sur les lettres d'août 1638 : « un grand sceau de cire verte à laqs de soye rouge et verte ». Les « laqs » sont les lacets colorés qui attachent le sceau au bas du parchemin.

Du placement des blasons

Tous les blasons des Autret (10 bandes d'argent et azur) et de leurs prédécesseurs de Lezergué (croix potencée) et Coatanezre (trois épées), ont bien été mis dans le tympan de la maitresse-vitre de l'église paroissiale, entourés du collier jaune de l'ordre de Saint-Michel dont Guy Autret était chevalier. Sur le tout dernier blason Coatanezre qui est resté dans son état d'origine, on distingue même nettement la coquille dite de Saint-Jacques sur le collier.

La décision royale d'octroyer à Guy Autret les prérogatives

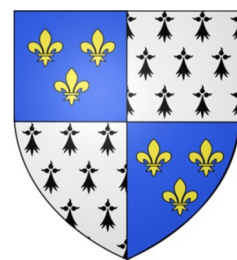


appartenant à la couronne est conditionnée par le fait « que les armes du Roy seront mises au plus hault lieu de la principale vitre de la dite église étant au grand autel aux frais du dit demandeur ».

Nous aurions donc dû y trouver le motif armorial des trois fleurs de lys surmontées d'une couronne royale, faite également de fleurs de lys. Or le motif supérieur de la couronne n'est pas très net et le blason est écartelé en 4 parties, en 1 et 4 des fleurs de lys (remplacés par 3 morceaux noircis de vitrail), et en 2 et 3 par des hermines : ces armes sont celles de Claude de France (1499-1524), reine et épouse de François 1er. Et par ailleurs le blason est bien entouré du collier de l'ordre royal de chevalerie de Saint-Michel.

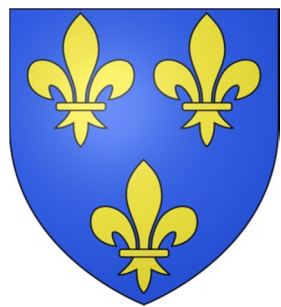
Par contre, au 2e rang on voit à gauche deux blasons surmontés de vraies couronnes duciales au motif feuillu, sans collier de Saint-Michel. À gauche les armes, en mi-parti des fleurs de lys et des hermines, sont celles de la duchesse Anne de Bretagne (1477-1514), mère de Claude de France, et à droite il s'agit du

Blason de Claude de France :



Blason d'Anne de Bretagne :





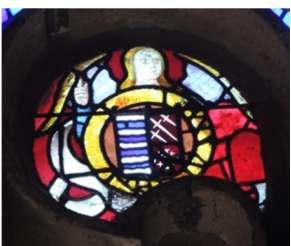
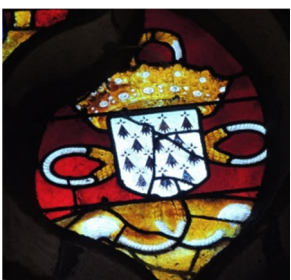
Blason « France moderne », d'azur aux trois fleurs

blason historique « *D'hermine plain* » du duché.

La question se pose de savoir pourquoi le blason du roi Louis XIII, avec seulement 3 fleurs de lys, n'a pas été mis au sommet du tympan, alors que c'était la contrepartie des faveurs des lettres patentes royales. Pourquoi à la place du blason royal, il y a ce blason d'une reine un peu spéciale, morte en 1524 plus de 100 ans plus tôt, Claude de France, reine, épouse du roi François 1er, mais fille d'Anne de Bretagne.



En fait le bas de la maitresse-vitre date de 1516 et est donc contemporain de Claude. Mais la partie supérieure des blasons a bien été refaite après 1638, l'année des lettres patentes, du temps de Guy Autret car son blason est présent, et le blason "royal" du haut et ceux du bas sont entourés du collier de l'ordre de Saint-Michel. Avoir mis, dans l'église paroissiale, le blason écartelé aux hermines et fleurs de lys, est peut-être une façon pour Guy Autret de marquer un peu ses distances, et sa proximité avec une descendante du



duché de Bretagne ?

Par ailleurs, comme le laisse supposer l'acte prônal de 1634, il est probable que le blason en alliance des Autret a été mis également sur le vitrail de la chapelle de St-Guérolé, mais ce vitrail n'existe malheureusement plus aujourd'hui.

Lorsque le Parlement de Bretagne examine début 1639 la validité des lettres royales, il reprend d'autres pièces d'archives, à savoir l'acte des « 28e mars et 17e avril 1499 touchant la haulte justice du manoir de Lezergué », un don de tabernacle du 25 février 1635 par Guy Autret et sa femme Blanche de Lohéac, un autre prônal de novembre 1638 confirmant le consentement des paroissiens, et deux actes prônaux datés L'arrêt reprend aussi la contestation locale d'Yves de La Marche du manoir voisin de Kerfors et de Jan de La Lande établi à Kergonan en Ergué-Gabéric également.

La conclusion du Parlement de Bretagne est sans appel : « La cour a ordonné et ordonne que les dictes lettres seront enregistrées au greffe de la cour pour en jouir l'impétrant d'icelles bien et duement suivant la volonté du Roy ».

La Cour a ordonné et ordonne que les dictes lettres seront enregistrées au greffe de la Cour pour en jouir l'impétrant d'icelles bien et duement suivant la volonté du Roy a la charge que les armes du Roy seront mises au plus haut lieu de la principale vitre de lad. Eglise et aугrand portet d'icelles au greffe dudit demandeur et que celles qui y sont présentes seront par lui entretenues a l'avenir, fait au Parlement de Rennes le 12^e Janvier 1639 signé et homologué avec greffe et paraphe.

Déboutements à la Réformation du domaine royal

Droed douar ar Roue

En 1660 Colbert lance la Réformation du domaine royal en Bretagne, c'est-à-dire la vérification des déclarations des sujets du roi, roturiers ou nobles, vis-à-vis de propriétés incluses dans le domaine du roi et pour lesquelles sont dus des droits et impôts divers.

Les déclarations pour Ergué-Gabéric faites en 1680 ont pour but aussi la validation des prééminences, de droits de justices et de coutumes, de ligenç ou de suites pour les terres incluses dans chacun des domaines nobles revendiquant les rentes de leurs domaniers.



En analysant les sentences des commissaires de la Réformation du gros registre des comptes de la Chambre des comptes de Nantes, on remarque à Ergué-Gabéric de nombreux déboutements partiels, notamment sur les droits de coutumes, voire sur des droits de justice seigneuriale. On n'est pas loin de la fin de l'Ancien Régime, 109 années avant la Révolution Française.

Pour essayer de comprendre un peu, on a analysé les cas intéressants et différents de deux seigneurs de manoirs et domaines voisins : Guy de Charmoy pour Lezergué, et Jan de La Marche pour Kerfors.



Guy de Charmoy à Lezergué

Le déclarant du domaine de Lezergué, est l'héritier et cousin de Guy Autret, à savoir Guy de Charmoy, « *sieur de Kerarret, La Coudray et Lezergué, Kernaou, Lezoualch et autres lieux, fils unique herittier principal et noble de deffunct Escuyer Silvestre de Charmoy, et dame Marguerite Autret dame des dits lieux, ses père et mère* » :



Jean Autret, seigneur de Lezoualc'h et de Kervéguen
x avec Marie de Coëtaneze, dame de Lezergué et des Salles
↳ René Autret, s. de Lezoualc'h et de Lezergué († en 1595)
x avec Jeanne Le Vestle
↳ Claude Autret, seigneur de Lezoualc'h et de Lezergué
x Françoise de Sclizzon
↳ Yves Autret (†1665) x 1618 Marie du Menez (†1661)
: ↳ Marguerite Autret (†1675) x 1638 Silvestre Charmoy
: ↳ Guy de Charmoy (1645-1689)
: x 1596 avec Gillette du Plessis, dame de Missirien
↳ Guy Autret, s. de Missirien et de Lezergué (1599-1660)
x avec Blanche de Lohéac
x avec Françoise Le Borgne
↳ François Autret, seigneur de Kervéguen et de Kerstrat
↳ Nicolas Autret (†1637), sieur de Kerlan

Le déclarant prétend disposer des prééminences conséquentes au sein de l'église paroissiale : « *le droit et la possession d'avoir les premières honneurs dans la dicte église tant en la perception du pain bénist, prières nominales, rang, séances, prérogatives que aurement, et de lever coutumes aux jours d'assemblées des denrés qu'y se débitent en sa terre.* »

La liste des privilèges ne se limite pas là : « *droit de sépulture et*



« 1680-1682 -
Papier terrier
et déboute-
ment de
réformation
du domaine
de Lezergué »

« 1680-1682 -
Papier terrier
et déboute-
ment de
réformation
du domaine
de Kerfors »

Espace
Archives

Billet du
17.03.2018

d'enfeu ¹⁵ eslevé, prohibittif au milieu du coeur de l'église parroichiale d'Ergué Gabellic aveq trois autres tombes basses au même coeur armoyés des armes de la terre de Lezergué, de Kerfrez, de Creachcongar, comme aussy un banc au coeur d'icelle église avec le droit de lizièrre ¹⁶ funèbre tant dehors que dedans la dicte église, d'y faire mettre les armes de ladite terre de Lezergué qui sont de gueulles à trois espés d'argeant posés en bande, et d'avoir droit d'y mettre aussy ses armes dans la maistresse vitre en supériorité après sa majesté. »

Les armes familiales de Lezergué sont réputées être représentées par le blason aux trois épées des Coatanezre, prédécesseurs des Autret, et les droits associés sont aussi revendiqués à la chapelle de St-Guénolé en Ergué-Gabéric, et aux Cordeliers et à Saint-Mathieu en Quimper.

En annexe le déclarant ajoute les anciennes prééminences historiques qui avaient été accordées aux titulaires de Lezergué aux 15^e et 16^e siècles : « droit de haulte basse et moyenne justice et patibulaires eschues dans une montagne dependante de son lieu de Lestonan en la dite paroisse

d'Ergué gaberic aux facultés de s'exercer sa juridiction et justice sur les hommes et vassaux de la dite terre ».

Et, contrairement à ce qui se fait normalement dans le cadre du domaine congéable ¹⁷ en Cornouaille, les droits des domaniers de Lezergué sont réduits a minima : « en cas de congédiements les hommes sont congédiés à leurs frais, ne peuvent jamais grever le fond, bastis, ny édifier de nouveaux, abattre plançons, ny bois amenant soit du fond ou dessus les fossés sans la permission du seigneur, sont obligés à toutes corvées, de coupes, et charger les bois ..., et charger les foign, et le vin, de vendre leurs bleds au prochain ..., d'obéir à la cour du seigneur comme ses justiciables, et de mouldre à son moulin ... »

Le résultat ne se fait pas attendre, les autorités en charge de la Réformation du domaine royal prononcent un double déboute-ment : « le dit de Charmoy sieur de Kerarret a esté débouté du droit de hautes moiennes et

¹⁷ Domaine congéable, s.m. : mode de tenue le plus fréquent en Cornouaille et en Trégor au Moyen-Age pour la concession des terres. Ces dernières constituent le fonds et restent la propriété des seigneurs. Par contre les édifices sont concédés en propriété aux domaniers par le propriétaire foncier (généralement noble) qui peut, en fin de bail, congéer ou congédier les domaniers, en leur remboursant la valeur des édifices. Cela comprend tout ce qui se trouve au-dessus du roc nu, notamment les bâtiments, les arbres fruitiers, les fossés et talus, les moissons, les engrais. Ce régime qui ne sera pas supprimé à la Révolution malgré les doléances de certaines communes bretonnes, sera maintenu par l'assemblée constituante en 1791 et reconfirmé en 1797.

¹⁵ Enfeu, s.m. : ancien substantif déverbal de enfouir. Niche à fond plat, pratiquée dans un édifice religieux et destinée à recevoir un sarcophage, un tombeau ou la représentation d'une scène funéraire. Avant la Révolution française, les seigneurs du pays étaient enterrés par droit d'enfeu dans un sépulcre de ce genre. Source : Trésors de la Langue Française.

¹⁶ Lisière, s.f. : bande horizontale décorée de blasons. La lisière funèbre correspondait au droit d'orner à son enterrement l'église de bandeaux noirs avec son blason.

basses justices et de celui de coutumes », ce qui implique l'interdiction des poteaux de justice et l'annulation de certains droits abusifs.

La sentence semble implicitement valider les droits seigneuriaux de suites et ligences sur les villages ou tenues du domaine. Certains villages comme Poulduic sont explicitement déclarés comme appartenant au roi, avec l'obligation de chefrente au roi de la part du seigneur de Lezergué, comme cela est rappelé dans la sentence pour deux deniers complémentaires.

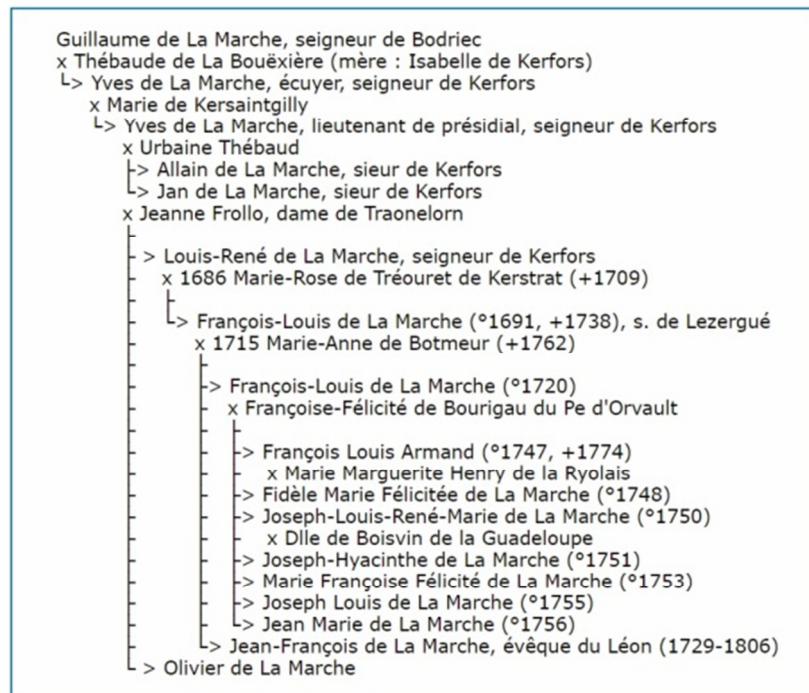
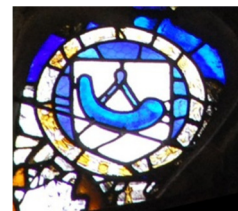
La décision de déboutement des droits de justice et de coutumes sera contestée par les successeurs de Guy de Charmoy (les de La Marche, de la même famille que ceux de Kerfors), mais sans succès avéré. La décision de la Réformation du domaine royal servira pour la reprise de certaines mouvances comme le Mélenec et Poulduic au 18^e siècle par leurs détenteurs roturiers, en l'occurrence Lizien et Pétillon, qui obtiendront leur indépendance vis-à-vis du fief de Lezergué et le droit de payer leurs rentes directement au roi.

Jan de La Marche, Kerfors

La déclaration du domaine de Kerfors et de ses dépendances est faite par Jan de La Marche « *de la succession de deffunct Escuyer Yves Delamarche seigneur de Kerfors son père et qui estoient cy-devant possédés par autre escuyer Allain Delamarche frère aîné dudit Yves Delamarche, auquel Allain de La Marche les dicts héritage estoient eschues de la succession de deffunct escuyer*

autre Yves Delamarche seigneur dudit lieu de Kerfors ».

Ce qui correspond au premier mariage de l'écuyer Yves de La Marche :



Le domaine de Kerfors provient de l'héritage de la grand-mère de ce premier Yves de La Marche, en l'occurrence Isabelle de Kerfors, mère Thébaude de La Bouëxière et belle-mère de Guillaume de La Marche, seigneur de Bodriec.

Dans le document les prééminences déclarés de la maison de Kerfors, notamment en l'église paroissiale, sont décrites : « *une tombe enlevée estant en voute et arcade dans la muraille costudé et méridionale de la chapelle dite de saint Michel estant du costé de l'épître, avec deux autres tombes basses et joignant le tout armorié des armes de sa dite maison de Kerfors et alliances d'icelle avec le nombre de quatre à cinq escussons de ses armes en la vitre estant au-dessus de la dicte arcade.* »

Et celles en la chapelle St-Guénolé : « *Plus connoist estre*



Par sentence
rendue par
messieurs les
commissaires le
7 août 1681
insérée au 3e
registre du
papier terrier
folio 259 le dit
sieur de la

Marche a esté
déboutté de tous
les droits de
greffes, ligences,
mouvances
emploiez en la
présente
déclaration et
iceux réunis au
domaine de sa
majesté sous sa
garde royale.

Dequoy au
surplus la
déclaration
recue à la
charge de payer
la chefrente de
cinquante sols
monnaie reconue
par ledit sieur
Delamarche
pour le manoir
de Kerfors et
dépendances.

Signature : Le
Masson, greffier

fondateur d'une chapelle construite en la dicte paroisse en l'honneur de Monsieur Saint Guenolay pour avoir icelle esté bastie en son fond par la concession de ses prédecesseurs, et avoir un escusson taillé en bosse dans le pignon occidental au dessus la principale porte d'icelle et estre fondé de mettre et apposer ses armes en tous endroitz d'icelle. »

Ces prérogatives de noblesse ne semblent pas contestées par les commissaires chargés de la réformation du domaine du roi. Par contre Jan de La Marché est débouté de « tous les droits de greffes, ligences, mouvances » qui seront désormais « réunis au domaine de sa majesté sous sa garde royale ».

Les sentences de déboutement de Lezergué et de Kerfors sont complètement différentes, mais à terme cela se terminera de la même façon, à savoir le démantèlement des deux domaines nobles.

* * * * *



Henriette de France (1636-1638),
Musée d'art de San Diego

La fuite de la reine d'Angleterre dans la Gazette de 1644

Skamp ar Rouanez

Récit par Guy Autret,
depuis son manoir de
Lezergué, de l'arrivée à
Brest d'une reine d'Angleterre
18 et son voyage breton dans
les numéros des 6 et 31 août
de la Gazette de Renaudot 19.

On trouvera ici les facsimilés de ces deux numéros, l'un de la Bibliothèque municipale de Lyon, l'autre de la BnF-Gallica, ainsi que leurs numérotations exactes, leurs transcriptions intégrales, les évocation épistolaires sur cette publication dans les lettres de l'auteur à son correspondant Pierre d'Hozier 20.

18 Henriette Marie de France (26 novembre 1609 - 10 septembre 1669) fut une reine consort d'Angleterre. Fille du roi de France Henri IV et de la reine Marie de Médicis, elle épousa le roi d'Angleterre Charles Ier (1600-1649).

19 Théophraste Renaudot (1586-1653) est un journaliste, médecin et philanthrope français. Il est le fondateur de la publicité et de la presse française par ses deux créations du Bureau d'adresse (1629) et de la Gazette, journal hebdomadaire à partir de 1631.

20 Pierre d'Hozier (1592-1660) est un historien et auteur de généalogies des grandes familles françaises. Sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV il fut juge d'armes et commis pour certifier la noblesse. Il a composé la « Généalogie des principales familles de France », ouvrage manuscrit de cent cinquante volumes. Il fut ami et correspondant de Théophraste Renaudot.

L'auteur gabéricois évoque le double reportage de la Gazette dans une lettre qu'il adresse à son correspondant Pierre d'Hozier depuis sa résidence de Lezergué : « *J'ay receu la vostre du 14 de ce mois & je vois par l'article qui est dans la Gazette que vous avés prins la paine de montrer ma relation à Renaudot. Je vous aye envoyé une seconde plus ample du depuis, laquelle aura encore peu servir au dit Renaudot* » (publiée par le comte de Rosmorduc page 83 dans son ouvrage de 1899 sur ses correspondances).

Les gazettes ont été créées en 1631 par Théophraste Renaudot avec l'appui du ministre d'État Richelieu. Les deux articles sont publiés respectivement les 6 et 31 août 1644, le premier dans les pages Gazette n° 93, le second dans les Extraordinaires n° 103. La Gazette fait 8 pages au total avec une quinzaine d'informations brèves de quelques paragraphes chacune. Les Extraordinaires, par opposition aux Nouvelles ordinaires qui sont le 3e type de gazette, incluent deux à trois compte-rendus beaucoup plus longs. Contrairement aux Extraordinaires qui ne contiennent aucun décor hormis la lettrine de début de texte, les titres des Gazettes et des Nouvelles ordinaires incluent une vignette avec respectivement les lettres stylisées G et N.

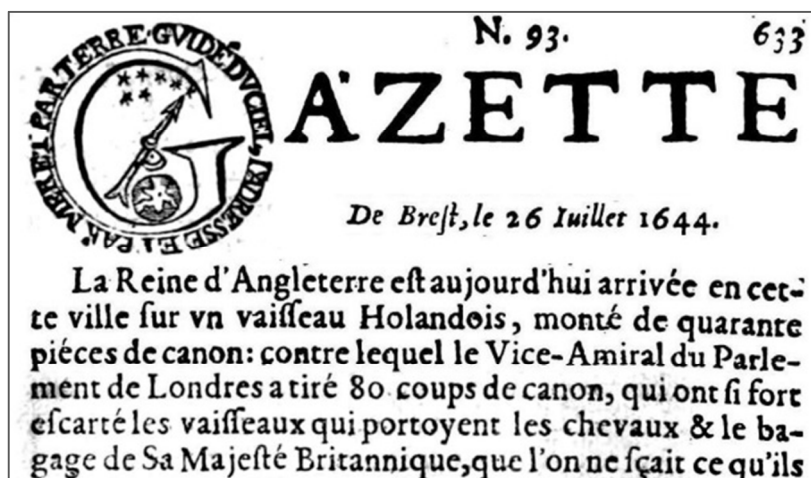
En 1644 les gazettes sont généralement datées et envoyées le samedi à ses abonnés, avec

dot, le fondateur de la Gazette. Il fut inhumé dans l'église Saint-André-des-Arts à Paris.

quelques numéros complémentaires en semaine. La pagination et la numérotation des gazettes, suivant leur nature, se font chaque an en démarrant par le n° 1 au début de janvier. Ainsi le 6 août 1644 deux numéros, le n° 92 et le n° 93 de l'année 1644, sont publiées aux pages 629-632 et 633-640, l'un pour les Nouvelles Ordinaires, l'autre pour la Gazette. Pour cette dernière la vignette est estampillée d'un G et de cette maxime : « *guidée du ciel, j'adresse et par mer et par terre* ».



Théophraste Renaudot (1586-1653)



Une reine fuyant Cromwell

Le texte de Guy Autret pour le 1er article du 6 août donne bien le contexte historique de ce voyage : « *De Brest, le 26 Juillet 1644. La Reine d'Angleterre est aujourd'hui arrivée en cette ville sur un vaisseau Holandois, monté de quarante pièces de canon : contre lequel le Vice-Amiral du Parlement de Londres a tiré 80 coups de canon* ». En effet, Henriette, sœur de Louis XIII, mariée avec le roi anglais Charles Ier, est en fuite avant que son époux ne soit exécuté lors de la première révolution anglaise menée par Oliver Cromwell.



Charles 1^{er} (1600-1649)



Louis XIII (1601-1643)

FEVRIER
2018

Article :

« Le voyage
en Bretagne
d'Henriette
Marie, reine
déchue
d'Angleterre,
La Gazette
1644 »

Espace
Gazettes

Billet du
24 02 2018

La reine d'Angleterre vient d'accoucher d'une fille à Oxford avant d'embarquer : « Elle est tellement incommodée de ses couches ». La légende, non rapportée par Guy Autret dans la Gazette, dit aussi que, face aux canons ennemis des Parlementaires anglais, elle demanda à son capitaine : « Quand vous ne pourrez plus me défendre, tuez-moi. ». En tout cas, la Gazette précise que, débarquée grâce à une chaloupe de Dinan, elle n'est pas vraiment rassurée dans un premier temps : « Toute la coste estant en armes, l'obligea de faire mettre un mouchoir au haut d'un baston. »

véritable article « *people* » que nous produit avec force détails Guy Autret, à savoir la tournée d'une star internationale qui « fut fort bien receue par toute la Noblesse & le peuple » :

✚ à Brest, par la Damoiselle de Rohan, ses Officiers, et René de Rieux.

✚ à Chateaulin, par l'évêque de Cornouaille et les députés de Quimper.

✚ à Quimper, par les sieurs de Kerharo, de Talhoet et du Botillieu, ainsi que Julien Furic, sieur du Run, qui lui fit une « belle harangue ».

✚ à Rosporden, par René de Rieux, ancien évêque de Leon.

✚ à Hennebont, Vannes et Nantes, par le marquis de Molac, gouverneur de Quimper et de Dinan.

À chaque étape de nombreux carrosses accueillent la Reine et sa cour, et le marquis de Molac met à sa disposition un « carrosses à six chevaux ». Le voyage se poursuit hors la Bretagne, en passant par Angers, Saumur, Amboise et Tours, jusqu'à Bourges où l'attend le prince de Condé.

N. 103. 705

EXTRAORDINAIRE
DV XXXI AOVST M.DC.XLIV.

CONTENANT

1 La prise des forts d'Hennüyn & de Rebus, en Flandre : par l'armée du Roy.

2 Et les honneurs rendus à la Reine d'Angleterre à son arrivée en France.

Dans le deuxième article du 31 août, après un rappel de l'accostage très mouvementé, c'est un

Les honneurs rendus à la Reine d'Angleterre, à son arrivée en France.

Bien que vous ayez déjà sceu quelque chose du voyage de la Reine d'Angleterre en France: sa qualité & les honneurs que la Reine lui a déferez sont trop considérables, pour ne vous en donner point vn recit particulier.

Aussi tost qu'elle fut accouchée d'une fille à Oxford, elle fut conseillée pour la santé de faire vn voyage en France, aux eaux de Bourbon, & s'embarqua à cette fin le 25 du passé à Falmouth, dans le Vice-Amiral Holandois, du port de huit cents tonneaux, bien armé & accompagné de trois ramberges

Henriette restera en France, ne reverra plus jamais le roi son mari, et se retirera au couvent de la Visitation de Chaillot où, après sa mort, Bossuet prononcera une de ses plus célèbres oraisons.

Voyage du frère carme Alexandre de Rennes à Brest

Danevell veaj an Barzh

Jusqu'à présent nous connaissions cette relation de voyage grâce à l'historien Arthur de La Borderie ²¹ qui fit publier en 1884 deux courts extraits dans l'Anthologie des poètes bretons du 17^e siècle d'Olivier de Gourcuff.

Reprenant le document original conservé dans le fonds des Carmes des Archives départementales de Rennes, à savoir un cahier manuscrit cousu de 27 pages pour 1538 vers de huit pieds, nous en avons produit un facsimile et entrepris une transcription intégrale du poème sur le site Grandterrier.

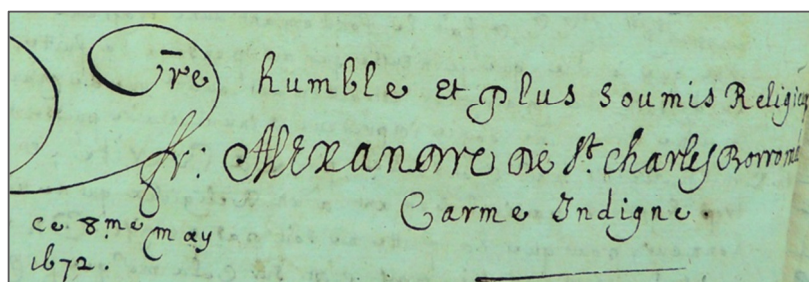
Voyage d'un Carme "indigne"

L'auteur est un frère carme, Alexandre de Saint Charles Borromée de son nom de religion, étudiant en théologie au couvent des carmes de Ploermel en 1669. Après quelques remontrances de

²¹ Arthur de La Borderie (1827-1901) est un historien de langue française, considéré comme le père de l'historiographie bretonne. Monarchiste catholique, il a été aussi un homme politique, conseiller général, puis député d'Ille-et-Vilaine. Directeur de la revue historique Revue de Bretagne et Vendée (publiée de 1867 à 1900) qu'il a fondée à l'âge de 25 ans, il met au jour et étudie de très nombreux documents anciens du Moyen Âge et des époques suivantes.

la part de ses supérieurs, il est au couvent de Dol en 1672 et à Rennes en 1673. À la fin décembre 1673 il part de Rennes pour quelques mois en voyage en basse-Bretagne jusqu'à Brest.

Il part en voyage car sa position de frère des Carmes est très discutée par les autorités de son ordre, du fait d'indiscipline, falsification de signature de révérend, port d'épée et de pistole, déplacement non autorisé, vers et chansons « satyriques ». En mai 1672 sa lettre de défense est signé « *Très humble et plus soumis religieux, Carme indigne* ». Mais cette résignation ne suffira car d'autres accusations seront postées contre lui avant son départ, notamment une accusation de geste déplacé sur une carmélite.



Très humble et plus soumis Religieux
Fr. Alexandre de St. Charles Borromée
Carme Indigne.
ce 8^{me} may
1672.

Il quitte Rennes le 20 décembre 1673, et parcourt à pied, cheval et bateau, s'arrêtant dans des monastères ou des gîtes offerts par des hôtes généreux tout au long de ces étapes : Mordelles, Plélan-le-Grand, Beignon, Ploermel, Vannes, Auray, Port-Louis, Hennebont, Quimperlé, Quimper, Pont-l'Abbé, Quimper, Langolen (Trohanet), Quimper, Locronan, Lanvaux, Brest, Le Releck-Kerhuon (Lossulien, Keréon), Landerneau, Daoulas, Lopérec (Keranhoat), Irvillac (Trounevezec), Hanvec (Kerviler), Quimper, Ergué-Gabéric (Kerfors), Langolen (Trohanet), Ergué-Gabéric (Kerfors, Kerdévot), Quimper, Edern (La Bois-



MARS 2018

Article :

« ST
CHARLES
BORROMÉE
Alexandre
(de), Le voyage
de Rennes à
Brest et son
retour »

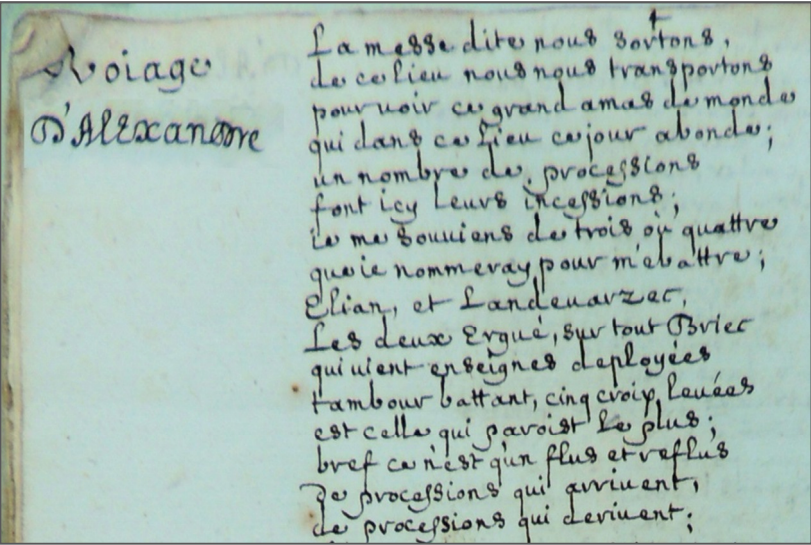
Espace Biblio

Billet du
24.03.2018

Il n'est pas tard ?
à la bonheur,
Il faut donc avant
que je meure
Satisfaire à tous
mes amis
Qui m'ont expres-
sément commis
De réduire en vers
le voyage,

sière), Briec (Kerobezan, Sainte-Cécile), Laz (Trévarez), Gourin (Tronjoly), Motreff (Brunolo), retour Rennes vraisemblablement courant juin 1674.

La datation est rendue possible par les nombreux événements rapportés qui ponctuent ses rencontres, notamment l'enterrement du chanoine Vincent de Kerouartz à Daoulas le dimanche des rameaux, et la difficile introduction du nouveau recteur Marc Tanguy à Edern.



La messe dite nous sortons,
De ce lieu nous nous transportons
pour voir ce grand amas de monde
qui dans ce lieu ce jour abonde;
un nombre de processions
font icy leurs incessions;
Je me souviens de trois ou quatre
que je nommeray pour m'ebatre;
Ellian, et Landrevarzec,
Les deux Ergué, sur tout Briec
qui vient enseignes déployées
tambour battant, cinq croix levées
est celle qui devoit le plus;
bref ce n'est qu'un flux et reflux
de processions qui arrivent,
de processions qui dévient;

Le chemin, le
pèlerinage,
La route, les
tours, et détours,
Que j'ay fait
depuis plusieurs
jours,
Je dirois bien
plusieurs se-
maines
Avec les travaux,
et les penes
Qu'ont en hyver
les voyageurs
Ecoutez tous mes
auditeurs

Le double passage par Ergué-Gabéric est marqué par une relation presque fraternelle avec Jean de La Marche, seigneur de Kerfors qu'il rencontre lors de l'aller vers Brest, et chez qui il séjourne à son retour au moment du pardon de Kerdévot une semaine après Pâques ²².

Les vers à la gloire du seigneur de Kerfors (page 8) : « J'y vy, ah ! l'illustre que c'est Jan de La Marche, arrest, arrest, Quoique j'en parle dans la suite Il ne faud

pas que je le quitte À ce moment sans l'embrasser, Je t'embrasse sans me lasser Mille et mille fois mon La Marche Tu auras bien part en ma parche, Mes vers rendront ton nom connu Lorsque le temps sera venu ».

Le pardon de Kerdévot (page 22) : « De ce lieu nous nous transportons Pour voir ce grand amas de monde Qui dans ce lieu ce jour abonde ; Un nombre de processions Font icy leurs incessions ; Je me souviens de trois ou quatre, Que je nommeray pour m'ebatre : Ellian, et Landrevarzec, Les deux Ergué, surtout Briec, Qui vient enseignes déployées ».

Ce qui frappe dans le récit du frère Alexandre tout au long de sa villégiature, c'est la part importante accordée aux ripailles et libations : « Si je voulois faire rappord De la vie qu'à Kerfors on meine Tout le long de cette sepmaine D'un an je ne serois au bout On mange, boit, joüe, somme tout ».

Globalement le poète n'est pas avare de compliments sur ses hôtes gentilshommes, prêtres, abbés ou militaires, mais ce n'est pas toujours le cas, on le sent très libre dans ses appréciations, parfois mêmes œcuméniques comme au fort Louis près de Lorient : « Ce capitaine valeureux, Me fournit son lit, et sa table, Jamais huguenot plus aimable ». Cette liberté de ton fait que le document apporte indiscutablement un éclairage inédit et non encore exploité sur la Bretagne du 17^e siècle.

²² Le petit pardon de Kerdévot est organisé le premier dimanche après Pâques et le grand pardon avait lieu par contre en septembre.

De l'art poétique de Jean-Marie Déguignet

Lourenniñ ha barzhegezh

Le cahier manuscrit n° 20 de Jean-Marie Déguignet, publié en 2001 dans l'édition intégrale de ses mémoires « Histoire de ma vie » et en 1999 dans l'édition partielle « Rimes et révoltes », contient un magnifique poème de 54 strophes présenté par l'auteur comme un « Petit panégyrique ²³ à mes écrits ».

Ce poème a par ailleurs été inséré dans l'Anthologie de la Poésie française de Christian Tanguy et fait également l'ouverture de la nouvelle édition anglaise des mémoires du paysan bas-breton.

54 quatrains de 12 pieds

Dans ce cahier n° 20 de ses mémoires, Jean-Marie Déguignet introduit son poème sur un mode presque humoristique : « *Maintenant je vais adresser un petit panégyrique à mes écrits, mes*

²³ Panégyrique, s.m. et adj. : éloge panégyrique ou simplement panégyrique, du latin emprunté au grec panêguris, « assemblée de tout le peuple », discours public à la louange d'un personnage illustre, d'une nation, ou d'une chose et, dans l'occident chrétien, un sermon faisant l'éloge d'un saint. Le terme a pris aujourd'hui le sens plus général de louange ou d'apologie, et s'utilise parfois dans le sens péjoratif d'éloge emphatique ou exagéré (Wikipedia).

seuls amis qui me consolent un peu de l'ennui et de la misère dans mes vieux jours. ». Généralement un éloge panégyrique est prononcé en l'honneur d'un personnage adulé, mais ici en l'occurrence l'auteur n'a trouvé aucun autre modèle à honorer.



Et il nous délivre pas moins de 54 quatrains ou strophes de 4 vers, avec une métrique de vers alexandrins ²⁴, soit 12 pieds incluant généralement une césure au 6e pied. Les rimes de chaque quatrain sont plates ou suivies, c'est-à-dire de type AABB, alternant ou non les rimes féminines avec e muet et les masculines :

*C'est à vous, mes écrits,
qu'aujourd'hui je m'adresse,
Vous les consolateurs de ma
triste vieillesse.
Vous êtes mes enfants, enfants
infortunés,
Comme moi en ce monde, vous
êtes ignorés.*

Les 6 premières strophes font le parallèle de destin entre ses écrits et sa propre vie : *vont-ils être dévorés par les rats et pourrir comme des grimoires ?*

À partir de la 7e strophe, les « *franches vérités* » de ses écrits sont opposées aux messages

²⁴ Alexandrin, s.m. et adj. : en métrique française classique, vers formé de deux hémistiches (ou sous-vers) de six syllabes chacun, les deux hémistiches s'articulant à la césure. Son nom est dérivé du Roman d'Alexandre², sans qu'on puisse savoir si c'est en référence au nom de son héros, Alexandre le Grand, ou bien d'Alexandre de Bernay, son auteur. (Wikipedia).

Dessin de Christophe Babonneau,
BD Mémoires d'un
paysan bas breton,
T1



JANVIER
2018

Article :

« L'art
poétique
selon Jean-
Marie Dégu-
ignet dans son
panégyrique à
ses écrits »

Espace
Déguignet

Billet du
27.01.2018

« Sans sortir de mon trou et sans aucun effort
Je contemple le monde du Midi jusqu'au Nord
Et par ma vision qui n'a rien d'étrange
Je vois d'ici le Nil, l'Euphrate et le Gange
Des bords desquels jadis tant de peuples divers
Sont partis par bandes ravager l'univers.
Je vois sortir là-bas des fanges Méotides
Ostrogoths et Vandales et Goths et Gépides
Qui apportent partout par le fer, la rapine
La désolation, la mort et la ruine.
Je vois sortir aussi de ces forêts germaines
Des tigres et des loups aux figures humaines »

mensongers, stupides, inutiles des Évangiles :

*Tandis que des écrits comme les Évangiles,
Faits pour voler les sots, berner les imbéciles,
Tous ces écrits menteurs, stupides, libertins,
Sont fort recommandés comme écrits divins,*

Aux strophes 11 et 12 il cite in-extenso entre guillemets Nicolas Boileau, l'auteur de « *L'Art poétique* », dans son Épître n. 9 sur le thème du beau et du vrai. Mais Déguignet ajoute « *Tu parles bien mon vieux* » et met en exergue sa fausseté lorsque Boileau fit l'éloge du grand Louis le quatorzième.

« Rien n'est beau que le vrai : le vrai seul est aimable ;
Il doit régner partout, et même dans la fable.
De toute fiction l'adroite fausseté
Ne tend qu'à faire aux yeux briller la vérité. » (Boileau)

Dans les strophes 18 et suivantes, il se sert de ses « *loyaux écrits* » qui lui permettent, dit-il, de voyager au temps des premières civilisations anciennes : « *Par ces enfants chéris issus de ma mémoire Je parcours le ciel, la terre et l'histoire* ». Après l'évocation des dieux mythiques, son voyage se termine par une description du Paradis qui se termine en strophe 41 : « *Ce bouge inventé par le bandit Jésus* ».

Les strophes suivantes sont une sorte d'apothéose didactique sur le sens de la vie : « *Voilà comment je vis d'une seconde vie Grâce à mes écrits, à ma philosophie.* ». Sa philosophie repose essentiellement sur la critique de la

métempsychose ²⁵ de Lucrèce et Pythagore qui affirment que l'âme existe en dehors du corps :

*Ceux-là ont confondu l'âme et la matière.
Dans ce petit monde il n'y a que poussière
Toujours se décomposant et se recomposant
Formant de tous les êtres la vie et le mouvement.*

Outre le fait d'être retenu comme œuvre majeure dans une Anthologie de la Poésie française (« *Florilège* » de Christian Tanguy), les premières strophes de ce poème plein d'énergie incantatoire est aussi traduit en anglais par Linda Asher ²⁶:

*To you, my writings, do I address these words today,
You consolers of my sad old age.
You are my children, luckless children,
Like me in this world, you are ignored.
But what will become of you, alas, after my death ?
What is your destiny? What will be your fate ?*

²⁵ Métempsychose ou métempsycose, s.f. : passage, transvasement d'une âme dans un autre corps, qu'elle va animer. Le métempsycosisme est la croyance selon laquelle une même âme peut animer successivement plusieurs corps soit d'humains soit d'animaux, ainsi que de végétaux. Source : Wikipedia.

²⁶ Linda Asher : spécialiste anglophone de la littérature française, traductrice d'auteurs prestigieux comme Milan Kundera, Georges Simenon, Victor Hugo, Jean-Pierre Vernant, Restif de la Bretonne, Jean-Marie Déguignet et bien d'autres. Elle a reçu en 2004 le prix Franco-Américain de la traduction pour son travail sur « *La maladie de Sachs* » de Martin Winckler et est Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres.

Tome 2 de la bande dessinée du paysan bas-breton

Bandenn treset ar soudard

Le dessinateur Christophe Babonneau, le scénariste Stéphane Betbeder et le coloriste Axel Gonzalbo se sont de nouveau associés pour produire les 94 pages de ce tome 2 de la BD mettant en scène le paysan bas-breton Jean-Marie Déguignet avec une justesse renouvelée de traits et d'ambiances colorées.

Sébastopol est à nous !

Il s'agit ici de sa période militaire dans l'armée française engagée dans les conflits de Crimée, en Italie piémontaise, en Algérie et en Kabylie, ceci après les 30 premières pages qui sont consacrées à son apprentissage en Bretagne des techniques agricoles et de l'écriture. Comme dans le tome 1 le fil rouge est tenu par les scènes et citations du Déguignet âgé écrivant ses mémoires.

Tel que nous le montre la couverture, le point d'orgue de ce tome 2 est bien le siège de Sébastopol en Crimée avec la prise de la tour Malakoff le 8 septembre 1855, et ce sujet est traité de façon exemplaire ²⁷.

²⁷ Pour compléter la campagne de Sébastopol, une demi-planche sur l'obtention par Déguignet de la médaille



Par contre nous sommes plus circonspects sur la campagne d'Italie qui nous semble trop brève (deux planches seulement), et surtout sur celle en Algérie qui n'est vue que par les combats en Kabylie ²⁸. Rien sur le paisible séjour au port de Collo et ses discussions avec le gardien du phare. Rien non plus sur le

de Crimée britannique aurait été appréciée de notre point de vue.

²⁸ À la fin de l'expédition kabyle, une planche sur la réception des troupes françaises par Napoléon III, dit Badinquet, aurait été magnifique (même si cette scène est dans le complément "Résumé de ma vie" et non dans les cahiers manuscrits utilisés comme sources de l'Intégrale.

MARS 2018

Article :

« BABONNEAU Christophe et BETBEDER Stéphane - Mémoires d'un paysan bas-breton Tome 2 »

Espace Biblio

Billet du
31.03.2018

« Que de tonneaux d'encre n'ont pas été vidés, et que de milliers d'aunes de papier n'ont pas été noircies au sujet de Sébastopol !

Que de disputes, et des coups même, je n'ai pas vus à son sujet entre soldats !

Je n'ai pas la prétention de raconter ici l'historique de cette grande journée, ne faisant ni de l'histoire ni œuvre littéraire.

Les écrivains d'abord, mettent tout leur génie à faire de beaux discours et de belles phrases plutôt qu'à chercher la vérité. »

J.-M. Déguignet, *Histoire de ma vie*, page 179, édition an Here, 2001

déplacement à la frontière tunisienne où il découvre le couscous offert par des tribus soumises et des fouilles archéologiques à Tébessa. Déguignet n'a pas décrit ses ennemis comme des "fellagas" d'un autre conflit plus récent ²⁹ et faire dire au vieux Déguignet « *J'aurais pu le tuer comme j'ai tué ce kabyle dans ce village des montagnes de Babords* » nous semble hors contexte.

Par ailleurs la campagne mexicaine n'est pas abordée dans ce tome 2, mais vraisemblablement, nous l'espérons du moins, elle le sera dans le prochain tome 3.



²⁹ Jean-Déguignet exprime même son admiration pour le peuple Kabyle qu'il compare aux bretons : « *Ces terribles montagnards qui ne sont, dit-on, ni Maures ni Arabes, quoiqu'ils aient adopté l'islamisme, et qui ne furent jamais soumis par aucun des conquérants de l'Afrique Occidentale* ».

Edifiante et scandaleuse soulographie électorale en 1901

Mewvaat e-pad ar votateg

Le rapport circonstancié d'un sympathisant républicain qui décrit avec un brin d'ironie les excès de consommation d'alcool lors d'une réunion électorale tenue au bourg d'Ergué-Gabéric et sponsorisée par le candidat conservateur aux législatives et les curés de la paroisse.

Merci à Pierrick Chuto ³⁰ de nous avoir communiqué ce document, trouvé dans le cadre de ses recherches sur cette période si importante pour l'histoire locale quimpéroise.

Soirée en l'honneur de Bacchus

Cela se passe en plein climat d'interdiction des congrégations religieuses, juste avant la loi de séparation des églises et de l'état, une époque où, en Bretagne, les catholiques conservateurs et les républicains laïcs se disputent quotidiennement et de façon encore plus exacerbée lors des campagnes électorales.

En 1901 déjà, aux élections au conseil général, se présente le conservateur Henri de Beauchef

³⁰ Pierrick Chuto, passionné d'histoire régionale, est l'auteur de nombreux articles (Le Lien du CGF, La Gazette d'Histoire-Genealogie.com ...) et de cinq livres sur le Pays de Quimper, dont le tout dernier « *Auguste, un blanc contre les diables rouges (1906-1925)* »

de Servigny ³¹ « *jeune avocat dynamique, ambitieux et riche* » (cf le livre "IIIe République et Talennoù" de Pierrick Chuto) dans le canton de Quimper : à Ergué-Gabéric on vote massivement pour lui et, à la surprise générale, il gagne contre son opposant républicain Jules Soudry ³², proche d'Hémon ³³.

En 1902 il se représente aux élections législatives contre Louis Hémon (lequel sera élu dès le premier tour avec 7519 voix contre 6959) dans la 1ère circonscription de Quimper. Le 11 avril 1902 le candidat Servigny ³⁴

³¹ Henri de Beauchef de Servigny (1874-1934), né à Saint-Goazec (29) et mort au Havre, professeur de droit à Rennes, avocat à Paris, vice-président du conseil général du Finistère (1901-1911), candidat aux élections législatives de 1902, 1906 et 1910 à Quimper et Pont-L'Abbé, chevalier de la Légion d'Honneur en 1922, maire de 1932 à 1934 d'Arrou (Eure-et-Loir) où il achète le domaine de la Rémonière.

³² Julien Soudry (-1928), avoué-notaire, conseiller général du canton de Quimper, conseiller municipal de Quimper et partisan du député républicain Louis Hémon.

³³ Louis Hémon (1844-1914) est un avocat et homme politique quimpérois. Il est élu député républicain de Quimper de 1876 à 1885 et de 1889 à 1912, puis sénateur du Finistère. Il connaît son heure de gloire en 1897, lors d'un discours sur la validation d'un prêtre catholique, élu à Brest, où il dénonce les ingérences du clergé dans les élections.

³⁴ L'Ouest-Eclair du 13 mars : « *M. de Servigny à Quimper. Nous recevons les meilleures nouvelles de la candidature de M. de Servigny à Quimper. Le jeune et sympathique candidat conquiert chaque jour de nouveaux suffrages parce que les électeurs reconnaissent en lui un homme d'affaire, tout dévoué aux intérêts des ouvriers et des cultivateurs, incapable de faire passer les préoccupations mal-*

³⁵ est en visite au bourg d'Ergué-Gabéric pour une réunion électorale publique pendant laquelle sont distribués alcools et cigares.

Le compte-rendu, conservé dans le fonds Soudry des Archives Départementales, est dressé par « *un passant attardé au bourg d'Ergué-Gabéric* », un sympathisant républicain dénommé Nouille ³⁶ qui raconte à son conseiller général le « *scandale de hier* », à savoir comment la libation de la réunion publique s'est poursuivie dans tous les débits de boisson entourant l'église paroissiale.

La consommation de boissons est impressionnante : « *Le vin rouge, le vin blanc, l'eau de vie coulèrent en abondance* » ; « *Les rafraichissements circulèrent de nouveau avec des paquets de cigarettes et de cigares* » ; « *Maintenant on dédaignait le vin et le cidre, c'était le cognac qui avait la*

saines de la politique avant le souci de son devoir. Nettement républicain libéral, M de Servigny sera le candidat de tous ceux qui ont à cœur de faire disparaître, en France, les derniers vestiges du vieil opportunisme anti-clérical dont M. Hémon est le représentant autorisé. »

³⁵ Le Finistère du 15 mars : « *Lorsqu'il se présentait l'an dernier à l'élection du Conseil général, M. de Servigny prenait le titre de « libéral », mais n'osait aller jusqu'à celui de « républicain ». Fi de ce vain scrupule! L'Ouest-Eclair accouple bravement les deux mots, et c'est sous le nom de « républicain libéral » que M. de Servigny est présenté officiellement ...* »

³⁶ L'auteur du rapport nommé Nouille n'est pas identifié, et il n'est pas sûr qu'il habite la commune d'Ergué-Gabéric. Sur la dernière page, derrière Nouille on croit lire une initiale J et ensuite "Thom...". En 1910 à Ergué-Gabéric un Jean Nouy, âgé de 28 ans, est cordonnier à Pen-Carn.



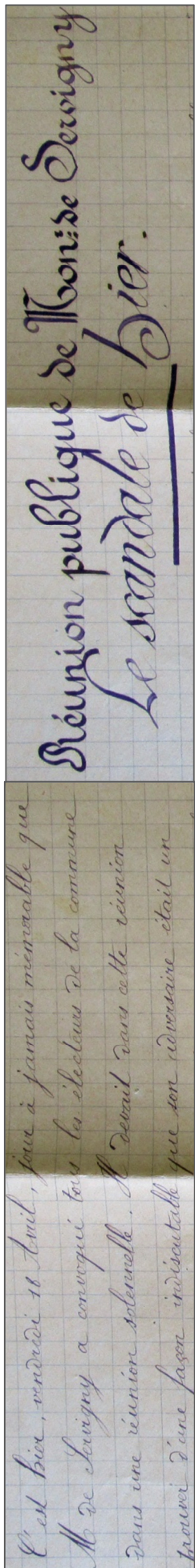
**JANVIER
2018**

Article :

« 1902 - Le scandale arrosé de la réunion publique du candidat conservateur Henri de Servigny »

**Espace
ARCHIVES**

**Billet du
06.01.2018**



préférence » ; « quelques gosses de 15 à 16 ans qui, peu accoutumés à de pareilles ingurgitations de liqueurs rouler sur la route » ; « Le malheureux vint s'affaler sur une pierre du cimetière pour cuver son vin » ; « un mendiant qui avait fraternisé trop souvent avec la divine bouteille protestait de son dévouement à l'honorable candidat en criant d'une voix avinée : "Vive M. Servigny" ».

Et cela est bien dans la logique politique du candidat : « Pour atteindre son but M. de Servigny trouva que le plus sûr moyen était de s'adresser au ventre de ses invités : "Hémon, dit-il, a voté pour l'augmentation du prix des boissons, moi je suis absolument contre et je demanderai la suppression de cette loi". »

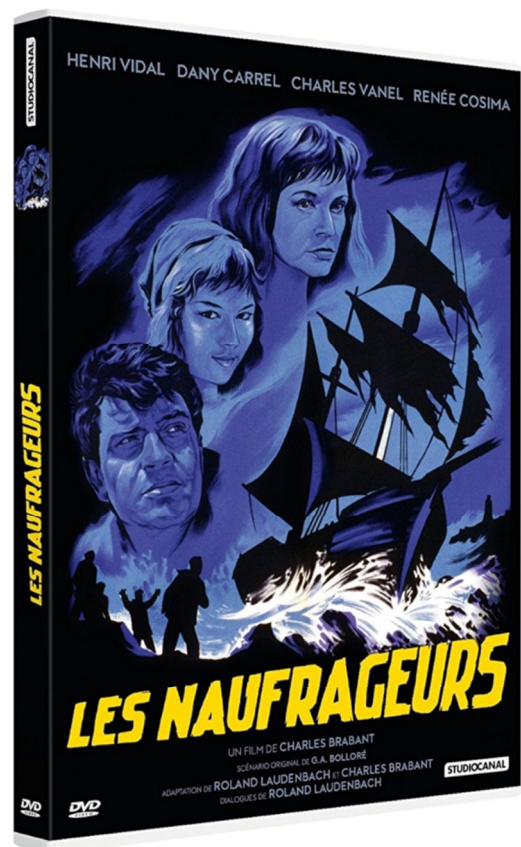
Les responsables gabérisois sont désignés par le dénommé Nouille : « ces messieurs, les curés », c'est-à-dire le recteur et le vicaire de la paroisse. Ce dernier est même désigné par un début de phrase rayé, l'auteur préférant finalement le pluriel. Le recteur est Jean Hascoet celui qui s'était opposé à la fermeture de l'école des sœurs, et le vicaire François Nicolas sera en 1904 accusé de prononcer en chaire des sermons bien marqués politiquement. En 1902 le témoin républicain dénonce « comment l'argent des curés s'évanouit en fumée et en boissons pour la cause sacrée »

En conclusion, le rapporteur républicain Nouille ironise encore une fois : « Ca a été une bonne soirée en l'honneur de Bachus ».

Sortie du DVD Les Naufrageurs de Gwenn-Aël Bolloré

ur gasetenn video

Enfin, ce film culte noir et blanc, produit et scénarisé en 1958 par un gabérisois, Gwenn-Aël Bolloré, est disponible en DVD en vente en ligne par StudioCanal / Universal Pictures pour le prix de 10 euros environ et pour satisfaire notre bonheur de cinéphiles nostalgiques.



Une île appelée Blaz-Mor

Synopsis du film : en 1852, sur une île bretonne où sévit la famine, Moïra brise le fanal qui signale les écueils. Un navire

chargé de vivres vient s'y briser. Il est pillé et les survivants sont massacrés. Seul Gilles échappe à la tuerie : il est caché par Louise qui s'est éprise de lui. La jeune orpheline Moïra, rejeté par les îliens, est amoureuse du jeune pêcheur Yann. Un prêtre et un policier du continent viennent sur place et assistent au dénouement ...

Interrogé par André Espern, Gwenn-Aël Bolloré, qui à l'époque était vice-président des papeteries Bolloré, présente ainsi ce film de 1958 dont il est le scénariste et producteur : « *Les Naufrageurs, c'est une île qui s'appelle Blaz-Mor, une île qui ressemble étrangement à Ouessant, à Sein, c'est plus haut que les Glénan, une île. Et comme ils n'ont rien à croûter, ils font les naufrages.* »

Blaz signifiant à la fois « goût » ou « saveur », mais aussi « odeur » - dans un sens péjoratif (mauvaise odeur), et Mor signifiant « mer », la traduction du nom de l'île peut ainsi être double et présenter la même ambiguïté que ses habitants : « le goût de la mer » où « l'odeur (mauvaise) de la mer ». Cette dualité est très présente dans le film.

Dans le film-interview d'André Espern, Gwenn-Aël Bolloré décrit son rôle dans le tournage des scènes du naufrage ³⁷ : « Dans le

³⁷ Complément d'infos sur la scène du naufrage du langoustier dans « *Anguilles sous Roches, de Men Du à Men Gwen. Histoires cachées des rochers de Lesconil* », texte de Jean-Claude Quideau du 31.08.2012 : « Avec mon frère Gérard, on a tourné en tant qu'enfants figurants dans le film. La principale scène tournée à Lesconil fut le naufrage du langoustier remorqué vers la petite crique du Goudoul pour y être sacrifié. Le bateau était bien réel, mais,

scénario le bateau qui ne voyait plus les feux, devait s'écraser du côté de Penmarc'h. Quand on a été pour tourner, personne ne voulait prendre la barre, parce que le type était seul. Tout le monde s'est tourné vers moi, car c'est moi qui avais écrit le scénario. Je me suis déguisé en marin hollandais, avec des bottes et une casquette, et puis j'ai été droit sur les cailloux, il y avait un peu de mer. C'est très impressionnant, puisqu'avec une barre franche, résister à la tentation de tourner la barre pour éviter les cailloux, c'est dur pour un marin. »

Le film est présenté dans le chapitre « Les îles, un monde à part » de la sélection « La Bretagne au cinéma » de Nolwenn et Maria Blanchard ³⁸, du fait du thème de la grande solidarité îlienne contre les autorités civiles et religieuses du continent, désigné comme étant « la Grande Terre ».

La plupart des scènes ont été filmées sur le site de Kerity-Penmarc'h-Lesconil, sur les plages avoisinantes et dans un village construit pour l'occasion près du calvaire de Tronoën. Le manoir de Kerlut en Plobannalec est loué pour l'hébergement de l'équipe de tournage. Le photographe quimpérois Etienne Le

le jour du naufrage, comme il faisait très beau, les habitants et figurants de Lesconil ont dut hâler le navire sacrifié pour qu'il vienne s'encaster dans les rochers de la crique. Par la suite, après quelques coups de mauvais temps, et cinquante années plus tard, il ne reste plus rien de l'épave. »

³⁸ Sélection de 102 films représentatifs du cinéma breton : BLANCHARD (Nolwenn et Maria), La Bretagne au cinéma, Riveneuve, Paris, 2015, ISBN 2-84373-564-5

FEVRIER
2018

Article :

« BRABANT
Charles - Le
film Les
Naufrageur »

Espace
BIBLIO

Billet du
03.02.2018

« Le sentiment
communautaire
apparaît fortement
dans ce film du fait
de la diminution
des réserves de
nourriture qui
touche tous les
habitants ...
Lorsque, confron-
tés à l'imminence
d'une famille, les
îliens cherchent
une solution, c'est
tous ensemble
qu'ils décident de
commettre un
crime en provo-
quant un nau-
frage ... »

N. M. Blanchard

Grand fils est présent lors du tournage et ses clichés sont aujourd'hui conservés du Musée de Bretagne de Rennes.

Le réalisateur Charles Brabant (1920–2006), grand scénariste et réalisateur, a signé de nombreux films et téléfilms entre 1952 et 1989, dont « *La Putain respectueuse* » et « *Les Aventuriers du Mékong* ».

Les acteurs principaux sont l'« *Apollon de l'année 1939* » Henri Vidal (jouant Yann Le Coeur), le « *comédien exemplaire* » Charles Vanel (le vieux Mermez) et l'indochinoise Dany Carrel (Louise). Renée Cosima qui a épousé en 1957 Gwenn-Aël Bolloré, joue le rôle de Moïra la sauvageonne.

Hormis les scènes alimentant l'intrigue et les paysages du bord de mer, on notera avant tout des scènes ethnologiques de dévotion religieuse, avec des cantiques chantés en breton dans une vieille église ou en procession sur les dunes derrière croix et bannières.

Quatre extraits de séquences



Une vie papetière chez Bolloré depuis ses 12 ans

En eñvor un treizher

La transcription d'une interview pour rendre hommage à ce grand passeur de mémoire inter-générationnelle décédé le 24 février 2018 dans sa 92^e année.

Souvenirs de chez Bolloré

En novembre 2013, alors qu'il avait 87 ans, Jean Guéguen était invité au manoir d'Odet au nom du groupe Bolloré par la cadreuse et réalisatrice Mylène Mostini d'ITV pour participer avec Jean Cognard à la réalisation d'un film de témoignages d'anciens de la papeterie, ce dans le cadre de la future commémoration des 200 ans de l'entreprise familiale.

En attendant la projection de cette vidéo lors de l'événement et grande fête du bicentenaire en 2022, voici quelques extraits de ce moment (cf la transcription complète sur le site Grandterrier).

La papeterie pour Jean c'est une histoire de famille : « *Mon grand père déjà était un des cochers de Mme Bolloré, la centenaire, et ma grand mère travaillait aux pilhoù* ³⁹ (*chiffons en breton, désigne*

³⁹ Pilhoù, pluriel de pilh, s.f., collectif pilhenn : chiffons. Un "pilhaouer" est un chiffonnier ou un colporteur qui

donc la salle dite de la chiffonnerie) comme on disait alors. Elle faisait le triage des grosses balles de chiffons qu'on amenait à l'usine ».

En 1938, alors qu'il n'a 12 ans, il a un seul rêve : travailler à la papeterie, et son maître lui obtient, en récompense de sa réussite au certificat d'étude, une visite mémorable des bâtiments où l'on préparait la pâte et confectionnait le papier : « C'est comme ça que j'ai visité l'usine, des piles raffineuses, à la centrale électrique, à la chaufferie, et aux machines à papiers mêmes. J'avais bien aimé la visite et me suis dit que j'aimerais bien travailler là plus tard. Et c'est ce qui s'est produit, après une période de 6 ans comme employé à la boulangerie paternelle. ».

Pendant 35 ans au laboratoire, de 1948 à 1983, il a pu suivre les différents types de :

✚ Le papier à cigarettes : « la charge, c'est-à-dire la quantité de carbonate de chaux ou d'autres produits chimiques qu'on mettait dans le papier pour qu'il brûle assez facilement. On avait plusieurs différences de papiers, du papier non combustible qui n'avait aucune charge et qui s'éteignait tout de suite. C'était d'ailleurs un papier que les bretons aimaient beaucoup car ils étaient toujours en train de tirer sur leurs mégots, ça devait être de l'OCB numéro 4 et non du 8. »

✚ Le papier carbone : « Je devais contrôler aussi les eaux, pour voir si elles n'étaient pas trop colorées. Surtout quand on faisait du papier carbone coloré. Des fois il

arrivait qu'à Quimper ils disent que "chez Bolloré" ils sont en train de faire du papier noir, du vert, du rouge ... »

✚ Le papier condensateur : « Pour ce papier vers 1965 un autre directeur technique a été nommé, M. Caro, qui a demandé à travailler dans nos salles, ce qui fait qu'on a déménagé et on est allé travaillé dans ce qu'on appelle la rue Doaz ⁴⁰, ce mot voulant dire pâte en breton. »

Puis vinrent en 1983 :

✚ Le regret et la tristesse de tout arrêter : « J'ai toujours été cantonné dans ce milieu labo, ça ne bougeait pas beaucoup, c'était toujours les mêmes contrôles qu'on faisait. Mais malgré tout, ça a été très dur de voir l'usine fermer. »

✚ Et le plus beau des cadeaux : « j'ai pu avoir aussi la médaille du centenaire que j'ai gardée bien précieusement, cette médaille qu'avait eu ma grand-mère en 1922. C'est grâce à un collègue que je l'ai eue : quand les bureaux d'en bas ont fermé, les bureaux de Jean Le Gall, Jean Ascoët a trouvé plusieurs médailles du centenaire, et il m'en a offert une. La grande médaille qui fait 6 cm de diamètre, sur laquelle sont gravés les 4 patrons. ».



ramassaient dans les campagnes les chiffons ou autres produits usagers.

⁴⁰ Toaz, sf, "an doaz" : pâte, substance ou mélange mou, mortier ; "pâte à papier" ou "pâte à crêpe".

